

REPUBLIQUE DU NIGER
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE

Établissement Public à caractère Administratif

Direction Générale : 182, Rue de la SIRBA BP : 13 416 Niamey - Niger

Téléphone : (227) 20 72 35 60 - Fax : (227) 20 72 21 74 Email : ins@ins.ne NIF : 9617/R

<http://www.ins.ne>, <http://www.stat-niger.org>

SITUATION SOCIOECONOMIQUE DES FEMMES Au Niger

PRESENTE PAR :

Dr. Soumana HAROUNA,
Démographe - Sociologue
Division des études démographiques et sociales
Institut National de la Statistique

Dr. Ouassa TIEKOURA,
Sociologue
Enseignante au Département de Sociologie
Université Abdou Moumouni de Niamey

SOUS LA SUPERVISION DE

Dr. Abel Nkougourou EBONGUE
Démographe Statisticien
Consultant international

Avec le soutien de
l'UNFPA

Avril 2007

RESUME EXECUTIF

Avec un effectif de 5.543.703 personnes les femmes représentent 50,1% de la population nigérienne d'où le constat d'une légère prédominance de celle-ci. L'on note cependant leur inégale répartition dans l'espace national. Le rapport de masculinité au niveau national est de 99,5 hommes pour 100 femmes.

En examinant les effets de certaines variables telles que la région et le milieu de résidence, le statut matrimonial, et en les combinant avec l'âge, la structure du ménage et le niveau d'éducation, on constate une certaine différence entre le milieu urbain et le milieu rural, traduction d'une certaine disparité à tout point de vue que certains indicateurs ont permis de mettre en exergue.

Le statut matrimonial des femmes est différencié selon la région et le milieu de résidence avec une prédominance du milieu urbain. L'intensité au premier mariage des adolescentes présente une différenciation selon la région où l'on constate que deux régions Maradi et Zinder se démarquent des autres. Pour ce qui concerne le milieu de résidence, le milieu rural des régions précitées a une certaine primauté, les mariages sont très précoces chez les filles (dès l'âge de 12 ans). Cette situation entraîne une forte fécondité des femmes car mariées précocement, elles ont des enfants très jeunes.

Par rapport au ménage le statut de la femme dans le ménage varie selon l'âge, la région, le milieu de résidence et le niveau d'activité. Les femmes chefs de ménage représentent 8,9% de la population des chefs de ménage. Elles sont plus nombreuses en milieu urbain qu'en milieu rural. Cette situation est liée dans la plupart des cas à l'exode rural pour le milieu rural, et le veuvage pour les autres. Le niveau d'instruction des femmes chefs de ménage est à l'image de celui des autres femmes du pays, c'est-à-dire un faible niveau d'instruction qui perdure en dépit de tous les efforts qui ont été déployés. L'analphabétisme reste en deçà des 10% chez les femmes en général. La formation professionnelle est le domaine où les femmes enregistrent les plus faibles performances qui ont des répercussions sur les autres. Les femmes sont présentes dans la sphère économique, elles ont des taux d'occupation élevés. Les femmes sont actives mais restent cantonnées dans des branches d'activités non valorisées car peu instruites.

TABLES DES MATIERES

RESUME EXECUTIF	1
RESUME EXECUTIF	2
TABLES DES MATIERES	3
SIGLES ET ABREVIATIONS	7
INTRODUCTION GENERALE	8
CHAPITRE 1 : CONTEXTE DE L'ETUDE ET METHODOLOGIE DU RGPH-2001.....	10
INTRODUCTION.....	10
1. PRESENTATION DU NIGER.....	10
1.1 : Situation géo climatique.....	10
1.2 : Organisation politique et administrative	13
1.3 : Situation économique.....	14
1.4 Situation démographique.....	16
2. Méthodologie du RGPH 2001.....	18
2.1 Définition du recensement de la population.....	18
2.2 . Objectifs du RGPH 2001	18
2.3 : Méthodologie du RGPH-2001.....	19
2.4 : Thèmes prioritaires d'analyse des résultats du RGPH 2001	21
CHAPITRE 2 : CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES DES FEMMES.....	22
INTRODUCTION.....	22
2.1: Répartition de la population résidente par région selon le sexe.....	22
2.1 : Indice de parité moyenne en 2001	23
2.2 : Evolution de la structure par âge de la population selon le sexe.....	26
2.3 : Statut matrimonial de la population résidente recensée.....	27
2.4 : Parité atteinte par les femmes en âge de procréer en 2001.....	34
CHAPITRE 3 : SITUATION DES FEMMES CHEFS DE MENAGES.....	36
Introduction	36
3.1 : Femme et statut dans le ménage en 2001	36

3.1.1	: Répartition des chefs de ménage par âge selon le sexe	36
3.1.2	: Etat matrimonial des chefs de ménage selon le milieu de résidence et sexe ..	38
3.1.3	: Répartition des chefs de ménage selon le niveau d'instruction	40
3.1.4	Répartition des femmes chefs de ménage par région selon le niveau d'instruction	41
3.1.5	: Répartition des chefs de ménage par type d'activité selon le sexe	43
CHAPITRE 4 : CARACTERISTIQUES SOCIOCULTURELLES DES FEMMES.....		44
Introduction		44
4.1 : Femme, scolarisation et alphabétisation en 2001.....		44
4.1.1	: Genre et scolarisation en 2001	45
4.1.2.	: Femme et scolarisation dans le cycle primaire	49
4.1.3.	: Femme et scolarisation dans le premier cycle du secondaire.....	50
4.1.4.	: Femme et alphabétisation en 2001	53
4.1.5.	: Femme et formation professionnelle	54
CONCLUSION		55
CHAPITRE 5 : CARACTERISTIQUES ECONOMIQUES DES FEMMES		56
5.2.	Situation d'activité	57
5.3.	Type d'occupation	58
5.4.	Situation dans l'emploi	59
5.5.	Disparités d'accès à l'emploi selon le sexe.....	59
5.6.	BRANCHE D'ACTIVITE	61
5.7.	POPULATION INACTIVE PAR GROUPE D'AGES	63
CONCLUSION GENERALE		64
BIBLIOGRAPHIE.....		65

Liste des Tableaux

Tableau 1 : Evolution de l'effectif de la population au cours du XX ^{ème} siècle	17
Tableau 2 : Répartition de la population résidente par région selon le sexe en 2001	22
Tableau 4 : Rapport de masculinité par région en 2001	23
Tableau 5 : Rapport de masculinité du milieu urbain par région en 2001	24
Tableau 6 : Rapport de masculinité du milieu rural par région en 2001	26
Tableau 7 : Evolution de la structure de la population par grands groupes d'âges selon le sexe	27
Tableau 8 : Répartition de la Population totale résidente de 10 ans et plus par sexe et par région selon la situation matrimoniale	29
Tableau 9 : Principaux indicateurs liés au calendrier et à l'intensité du premier mariage observés en 2001	31
Tableau 10 : Répartition des femmes en âge de procréer par groupe d'âges selon le nombre d'enfants nés vivants et la parité moyenne atteinte en 2001	34
Tableau 11 : Répartition des chefs de ménage par groupes d'âge spécifique selon le sexe ..	36
Tableau 12 : Répartition des chefs de ménage par l'état matrimonial selon sexe et milieu de résidence	38
Tableau 13 : Répartition des chefs de ménages par région selon le sexe	41
Tableau 14 : Répartition des femmes chefs de ménage par région selon le niveau d'instruction atteint	42
Tableau 15 : Répartition des chefs de ménage par type d'activité selon le sexe	43
Tableau 16 : Répartition de la population scolaire par niveau d'instruction selon le milieu de résidence et le sexe en 2001	47
Tableau 17 : Répartition de la population scolaire du primaire par région selon le milieu de résidence et le sexe	50
Tableau 18 : Répartition de la population scolaire du cycle secondaire par région selon le milieu de résidence et le sexe	51
Tableau 19: évolution de la Fréquentation scolaire selon les données des Recensements de 1977, 1988 et 2001	52
Tableau 20 : Taux d'alphabétisation de la population âgée de 15 ans et plus selon le milieu de résidence (en %)	53
Tableau 21 : Répartition de la population de 15 ans et plus par niveau d'alphabétisation selon le sexe	54
Tableau 21 : Répartition de la population âgée de 15 ans ou plus par sexe selon la situation d'activité	57
Tableau 22 : Répartition (en %) de la population âgée de 15 ans ou plus par sexe selon l'occupation	57
Tableau 23 : Répartition (%) de la population active occupée par secteur selon le sexe	58
Tableau 24 Répartition des actifs occupés par statut dans l'emploi selon le sexe	59
Tableau 25 (a) : Répartition des actifs par groupes d'âges selon le sexe	60
Tableau 25 (b) : Répartition des actifs par groupes d'âges selon le sexe	60
Tableau 26 (a) : Répartition de la population active occupée par branche d'activité selon le sexe	61
Tableau 26 (b) : Répartition de la population active occupée par branche d'activité selon le sexe	62
Tableau 27 : Répartition de la population en chômage par grand groupe d'âges selon le sexe	63

Liste des graphiques

Graphique 1 : Rapport de masculinité par région en 2001	23
GRAPHIQUE 2 : Rapport de masculinité du milieu urbain par région en 2001.....	25
GRAPHIQUE 3 : Rapport de masculinité du milieu rural par région en 2001	26
GRAPHIQUE 6 : Age moyen au premier mariage observé en 2001.....	32
GRAPHIQUE 7 : Age médian au premier mariage observé en 2001.....	32
GRAPHIQUE 8 : Intensité de nuptialité des célibataires (en%) observée en 2001	32
GRAPHIQUE 9 : Intensité des mariages précoces (en%) observée chez les adolescentes en 2001	32
GRAPHIQUE 10 : Intensité des mariages précoces (en%) observée chez les adolescents en 2001	33
GRAPHIQUE 11 : Répartition des chefs de ménages par groupe d'âge selon le sexe.....	37
GRAPHIQUE 12 : Répartition des chefs de ménage par sexe selon l'état matrimonial.....	39
GRAPHIQUE 13 : Répartition des chefs de ménage en milieu urbain par sexe selon l'état matrimonial..	39
GRAPHIQUE 14 : Répartition des chefs de ménage en milieu rural par sexe selon l'état matrimonial	40
Graphique 15 : Taux d'alphabétisation de la population âgée de 15 ans et plus par sexe et milieu de résidence (urbain / rural / ensemble Niger).....	54

SIGLES ET ABREVIATIONS

BERASCOFI	Bureau d'études et de recherche action pour la scolarisation des filles
CEDEF	Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
CPE	Cherche premier emploi
CUN	Communauté Urbaine de Niamey
EPT	Education pour tous
LOSEN	Loi d'orientation du système éducatif nigérien
ND	Non déterminé
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
PDDE	Programme Décennal de Développement de l'Education
RM	Rapport de masculinité
RGP/H	Recensement Général de la population et de l'Habitat
SRP	Stratégie de Réduction de la Pauvreté

INTRODUCTION GENERALE

Depuis plusieurs décennies, de nombreuses recherches ont mis en évidence la situation socioéconomique précaire des femmes. Les diverses évaluations des expériences menées pour une meilleure intégration des femmes au processus de développement ont relevé la nécessité de définir des stratégies et des méthodologies nouvelles pour améliorer la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des initiatives de développement afin de mieux déterminer la contribution des femmes, leurs besoins spécifiques en vue de maximiser leur apport au processus de développement national. Ce besoin a conduit vers les années 1980 à la définition et à la mise en œuvre progressive d'une nouvelle approche dite genre, résultat d'une évolution dans la conception et la pratique du développement qui prend en compte l'exclusion des femmes mais aussi la nature de leurs relations avec les hommes. C'est dans cette optique que plusieurs résolutions et recommandations ont été prises lors des conférences internationales, régionales et sous régionales pour favoriser l'égalité des sexes dans les droits, les ressources et la participation au processus de développement.

Le Gouvernement du Niger a adhéré à toutes les résolutions adoptées par les grandes conférences internationales en faveur des femmes. Il s'agit notamment de :

- la conférence sur la population et le développement au Caire en 1994 ;
- le Sommet Mondial sur le développement social à Copenhague en 1995 ;
- la quatrième Conférence Mondiale sur les femmes à Beijing en 1995.

Toutes ces conférences ont inscrit à leur ordre du jour, le principe de la parité entre hommes et femmes en ce qui concerne l'accès et l'allocation des ressources et les opportunités de promotion économique et sociale. La politique de promotion de la femme a été adoptée par le gouvernement nigérien en 1996. Elle prône l'intégration de l'égalité des droits et des chances entre les hommes et les femmes dans l'ensemble des plans et programmes de développement du pays. Dix ans après cette adoption, le bilan fait apparaître des insuffisances dans la mise en œuvre de cette politique.

Le Niger a aussi ratifié en 1999, la convention contre toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) avec des réserves formulées sur des articles portant sur le mariage, l'éducation familiale, la succession et la modification des modèles socioculturels

discriminatoires. A ces engagements pris, se sont ajoutés de nouveaux défis dont ceux du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), et de la stratégie de réduction de la pauvreté (SRP).

Au regard de ce qui précède, quelle est la situation réelle des femmes au Niger à l'horizon 2001 ? Comment les politiques et programmes mis en œuvre ont-ils affecté les hommes et les femmes ? Dans le domaine des statistiques, on est passé des statistiques sur les femmes aux statistiques prenant en compte les spécificités de chaque sexe. Ces modifications sur le plan conceptuel en illustrant la présence des femmes dans la population, en mettant en lumière les inégalités à leur encontre, permettent de mieux diagnostiquer leur rôle dans la société et les programmes à initier en leur faveur. Dans ce cadre, il est utile de connaître leurs caractéristiques démographiques, économiques et socioculturelles ; ainsi que leurs évolutions depuis les précédents recensements de la population et de l'habitat. La présente étude, intitulée situation socioéconomique de la femme, faisant suite aux recommandations du séminaire atelier de consensus national sur les thèmes d'études prioritaires et les indicateurs du RGP/H-2001, tente de répondre à cette préoccupation.

Son objectif principal est d'identifier les caractéristiques démographiques des femmes (poids démographique, répartition spatiale, statut dans le ménage), leurs caractéristiques économiques (taux d'activité, situation dans l'activité, occupation principale, situation dans l'emploi, branche d'activité) et enfin leurs caractéristiques socioculturelles (niveau d'instruction et d'alphabétisation, pratiques matrimoniales, comportements en matière de fécondité) selon la région, le département et le milieu de résidence à partir des résultats définitifs du 3^{ème} RGP/H-2001 et d'autres sources de données antérieures.

Cette étude comporte cinq chapitres dont le premier porte sur la description du contexte général du pays et la méthodologie adoptée pour collecter les données du troisième recensement général de la population et de l'habitat réalisé en 2001. Le second chapitre est consacré à l'étude des caractéristiques démographiques, tandis que le troisième traite de la situation des femmes chef de ménage alors que le quatrième aborde les caractéristiques socioculturelles. Enfin, le dernier chapitre traite des caractéristiques économiques des femmes. La conclusion générale rappelle les principaux résultats et recommandations soulevés à partir des données du 3^{ème} recensement général de la population et de l'habitat.

CHAPITRE 1 : CONTEXTE DE L'ETUDE ET METHODOLOGIE DU RGPH-2001

INTRODUCTION

L'exécution efficace de la stratégie de réduction de la pauvreté au Niger nécessite la disponibilité, sur une base régulière, d'informations statistiques et démographiques pertinentes et à jour sur les interrelations entre la population et le développement. L'une des sources majeures de ces informations est le recensement général de la population et de l'habitat dont les données permettent l'élaboration d'indicateurs statistiques, socioéconomiques et démographiques qui contribuent au suivi et à l'évaluation des programmes sectoriels de développement économique et social.

Ces différents indicateurs, tributaires de la méthodologie du recensement, doivent être considérés dans le contexte physique, politique, administratif, économique et démographique du pays. Dans ce cadre, la présentation du contexte de l'étude comprendra deux parties. La première partie porte sur la présentation succincte de la République du Niger. La deuxième partie, quant à elle, traite de la méthodologie du recensement

1. PRESENTATION DU NIGER

La présentation du Niger porte sur la situation géo climatique, l'organisation administrative et politique, la situation économique et sociale et enfin sur la dynamique démographique.

1.1 : Situation géo climatique

La République du Niger, pays situé en Afrique Subsaharienne, est limitée au nord par l'Algérie et la Libye, à l'est par le Tchad, au sud par la République Fédérale du Nigeria et le Bénin, à l'ouest par la Burkina Faso et au nord-ouest par le Mali. De par sa superficie, le Niger est l'un des pays les plus vastes en Afrique de l'ouest avec 1.267.000 km². C'est aussi un pays continental et enclavé, sans débouché sur la mer. Le port le plus proche est situé à près de 1.000 km. Cette situation géographique lui confère des aspects physiques et climatiques peu propices à l'agriculture et à l'élevage qui constituent, pourtant, les deux principales mamelles de l'économie nationale.

1.1.1 : Aspects physiques

Deux bassins sédimentaires et trois régions de socle caractérisent le relief au Niger. Le bassin Oullimenden, avec une structure monoclinale orientée vers le Sud-ouest, s'étend de l'Aïr au Nord au plateau du Liptako à l'Ouest. Ce bassin sédimentaire présente en son sein certaines artères du réseau hydrographique actuel. Il y a également le bassin sédimentaire du Tchad dont le Niger ne possède que sa partie nord occidentale. A ces deux grands bassins, il faut ajouter ceux du Tamesna, du Djado, de Termit et de Bilma.

Les régions de socle sont constituées de l'Aïr, des hauts plateaux du Nord-Est et des basses terres du Sahara. Elles se caractérisent par une série de massifs montagneux et de dunes de sable qui entourent quelques pénéplaines entaillées par un réseau hydrographique hiérarchisé qui facilite le développement de vies humaines par endroit, notamment sur les oasis. La majeure partie du pays, soit les deux tiers du territoire national, est ainsi composée de massifs et de déserts peu habitables. Les résultats définitifs du troisième recensement général de la population et de l'habitat réalisé en mai-juin 2001 révèlent une densité moyenne de moins d'un habitant au Km² dans cette région du pays.

La partie restante, essentiellement composée des plateaux du Sud, est une bande de terre de 1.300 Km de long et 200 Km de large. Elle comprend la vallée du fleuve Niger à l'Ouest, l'Ader, les Goulbi, le Tégama et le Tadress au centre et enfin le Damagaram, le Mounio, le Damergou, le Koutous et le pays Manga à l'Est. Cette zone, caractérisée par un ensablement progressif, laisse apparaître quelques collines granitiques et des buttes témoins. C'est principalement dans cette zone tampon entre le Sahara et la région soudanienne du continent africain que se développent, dans des conditions climatiques très aléatoires, l'agriculture et l'élevage qui constituent les principales ressources du Niger. Il ressort de la description du relief que sur une superficie de 1.267.000 km², moins de 500.000 km² sont habitables. En 2001, la densité moyenne de cette région du pays varie entre 15 et 120 habitants au Km² selon le département de résidence (Niger, 2005a). C'est donc sur le tiers de l'étendue du pays que se concentre le peuplement humain.

1.1.2 : Aspects climatiques

Il en est de même du réseau hydrographique et des conditions climatiques propices à l'agriculture et à l'élevage. Trois saisons rythment la vie des populations. Il s'agit de la saison sèche et froide (novembre à février), de la saison sèche et chaude (mars à juin) et enfin de la saison des pluies qui s'étalent de juillet à octobre avec des précipitations très variables. La saison sèche et froide se caractérise par une basse hygrométrie, des journées courtes et une atmosphère sèche. La température moyenne à midi est de 30°C à l'ombre alors que l'amplitude diurne varie de 15 à 18°C. Les matinées sont ressenties comme très fraîches à cause de l'Harmattan qui draine dans son sillage des vents en provenance du Nord-est responsables des basses températures du moment.

L'Harmattan continue à souffler d'avril à mai avec des vents de brume sèche atteignant six à dix mètres par seconde. Au cours de cette saison sèche et chaude, la température moyenne journalière tourne autour de 42-43°C avec une amplitude diurne moyenne de pas moins de 30°C. Le paroxysme est atteint en mai avec des températures de 46°C pendant plusieurs semaines. Les mois de juin et d'octobre qui encadrent la saison des pluies sont aussi difficiles à supporter à cause de l'hygrométrie élevée et des nuits moites dues à l'incapacité de la mousson à provoquer l'orage. Au cours des mois de juillet, août et septembre la mousson s'installe et occasionne des pluies régulières. Les températures sont douces et la végétation régénère sur toute la bande sahélo - soudanienne du pays.

Dans l'extrême Nord du pays, caractérisé par les déserts du Ténéré et du Ta lak, les massifs montagneux de l'Aïr et les hauts plateaux, il règne un climat désertique avec lequel aucune pluviométrie annuelle n'est assurée. Dans la zone nord sahélienne par contre, on n'enregistre quelques précipitations annuelles ne dépassant guère 350 mm et n'autorisant pas par conséquent la culture sous pluie. Ces précipitations autorisent par contre la reconstitution des stocks fourragers. Cette région constitue la zone pastorale du pays. Plus au sud de cette région, on rencontre un climat sahélien et un climat nord soudanien. Le climat sahélien se caractérise par des précipitations de 350 à 750mm de pluie par an permettant la culture sous pluies pendant les mois de juillet, août et septembre. Il concerne la majeure partie de la bande sud du pays et englobe la Communauté Urbaine de Niamey, capitale du pays. Le climat nord soudanien prévaut dans l'extrême sud du pays (le Dendi, c'est-à-dire la frontière avec le Bénin) avec une pluviométrie relativement abondante.

L'observation météorologique nationale mise en place depuis 1921 montre une succession de périodes de sécheresse et d'années "normales" en matière de production agricole. Aux périodes de sécheresse des années 1921-1946, 1968-1974, 1982-1987 et 1996-1997 se sont succédées celles des années humides caractérisées par des tranches d'eau annuelles plus abondantes et des jours de précipitations plus nombreux. Il s'agit de 1947-1967, 1975-1981, 1988-1995 et 1998-1999. En réalité, les variations saisonnières de la pluviométrie ont toujours existé d'une année à l'autre, d'une région à l'autre et pendant une même saison de pluie. La pluie qui a permis les semences peut n'être suivie d'aucune autre précipitation pendant plusieurs semaines, occasionnant ainsi la perte des semis déjà effectués. La pluie peut aussi faire défaut pendant l'épiaison. Les sécheresses de 1930, 1973, 1984 et 1997 ont ainsi concerné plusieurs milliers de nigériens n'ayant aucune autre ressource que l'agriculture et l'élevage (Alpha G.B., 1994).

1.2: Organisation politique et administrative

La République du Niger a accédé à l'indépendance en 1960, comme beaucoup d'autres pays africains. La langue officielle est le français. L'histoire du territoire, qui est devenu le Niger moderne actuel, est très riche en événements. Elle a été marquée, depuis le VII^{ème} siècle après Jésus christ, par d'importantes migrations et de multiples brassages des populations favorisés par sa position géographique et l'expansion rapide de l'Islam. Il en résulte une histoire politico administrative jalonnée de régimes tirant leur légitimité soit du peuple soit de l'action des forces armées nationales. De 1960 à 2005, le Niger a connu cinq républiques et trois coups d'Etat militaires. La première république, au cours de laquelle un régime monopartisme a fini par s'imposer entre 1960 et 1974, a cédé sous la pression conjuguée de la contestation sociale et l'action des forces armées nationales le 15 avril 1974. Le régime militaire, dirigé par le Conseil Militaire Suprême (CMS), qui en est issu gouverna le pays jusqu'en 1989. Les élections générales de 1989 ont permis la naissance de la seconde république qui a aussi cédé sous la pression de la grogne sociale ayant abouti à l'organisation de la Conférence Nationale Souveraine de juillet à octobre 1991. Cette conférence a permis la mise en place des organes transitoires ayant occasionné l'organisation des élections générales de 1993 dont est issue la troisième république renversée elle aussi en janvier 1996 par coup d'état militaire. La naissance de la quatrième république au cours de la même année n'a pas mis fin à l'instabilité politique, car elle est à son tour renversée en avril 1999 pour

donner naissance à la cinquième république actuellement en vigueur depuis juillet 1999. Cette cinquième république, dont la seconde mandature est actuellement en cours, a permis de parachever la mise en place de l'ensemble des institutions démocratiques et de relancer le processus de décentralisation administrative dont la finalité est d'assurer la gouvernance locale par les populations elles mêmes. Ce processus de décentralisation, amorcé depuis plusieurs années, est opérationnel depuis le 24 Juillet 2004, date des élections locales. Il permettra, d'une part, aux représentants élus des populations de prendre en charge la gestion des nouvelles entités administratives, et, d'autre part, d'améliorer le processus d'identification, d'élaboration et d'exécution des plans et programmes de développement avec une meilleure prise en compte des préoccupations et des besoins des populations.

Sur le plan administratif, le Niger était subdivisé, jusqu'avant la loi sur la décentralisation, en sept (7) départements et une (1) communauté urbaine. Les départements étaient subdivisés en arrondissements, les premiers étant administrés par des préfets et les seconds par des sous-préfets. Cependant, la réforme administrative adoptée au courant de l'année 1999 a transformé les départements en régions, et les arrondissements en départements. De ce fait, le Niger est actuellement divisé en sept grandes régions plus la Communauté urbaine de Niamey (la capitale du pays). Ces régions sont subdivisées en départements (il en existe 36 au total) qui sont à leur tour divisés en postes administratifs, en communes rurales et en communes urbaines. En mars 2005, le pays compte 28 postes administratifs et 265 communes. A la tête de chaque entité administrative est placé un responsable. Les gouverneurs sont nommés à la tête des régions et les chefs de postes administratifs à la tête des postes administratifs. Il en est de même des Préfets qui administrent les départements. Par contre, depuis juillet 2004, les conseillers municipaux élus au suffrage universel élisent les maires qui administrent les communes rurales et urbaines. Chaque responsable est chargé de promouvoir les actions de développement dans son entité administrative. Il a pour tâche de mener les activités programmées en collaboration avec les cadres techniques et les associations professionnelles.

1.3: Situation économique

La situation économique du Niger est fortement marquée par une évolution en dents de scie. Trois étapes charnières ont caractérisé son évolution. La première période allant de 1960 à 1975 a été marquée par une économie à composantes dominantes rurales. Il s'agit de

l'agriculture de subsistance et de l'élevage extensif. Le secteur rural occupait plus de 80% de la population active et contribuait à hauteur de 60% à la formation du produit intérieur brut (PIB). C'était une économie fortement tributaire des aléas climatiques comme en témoignent les années de sécheresse de 1969 à 1973 qui ont occasionné la famine et décimé le cheptel.

L'exploitation des ressources minières et la succession des périodes de pluviométrie abondante au cours de la seconde moitié de la décennie 1970 a permis de modifier sensiblement la structure de l'économie nationale. Le secteur agricole ne représente plus que 40% environ du PIB alors que le secteur marchand moderne intervenait pour 20% et l'administration pour 8%. L'économie est monétarisée avec une masse monétaire de 12,5% du PIB. Les récoltes céréalieres sont diversifiées grâce aux investissements importants injectés dans le secteur primaire avec la manne financière provenant de l'exploitation de l'uranium et de l'endettement extérieur.

Cette période de croissance et de prospérité n'a malheureusement pas duré assez longtemps. Le début des années 1980 a été marqué par l'effondrement du marché de l'uranium et le rétrécissement de la capacité d'endettement du pays. Le taux d'accroissement économique est passé en termes réels de 4,6% en 1973 à 2,3% en 1983. Cette récession économique s'est accompagnée d'un déficit budgétaire d'environ 10% du PIB et d'un déficit de la balance de paiement estimé à 22% du PIB. Elle a occasionné, de la part des pouvoirs publics, la mise en œuvre de plusieurs mesures d'austérité dont l'ajustement structurel appuyé par les institutions financières internationales (Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International particulièrement). Ces mesures, s'appuyant sur une limitation des charges et une mobilisation accrues des ressources internes et externes, étaient destinées à contenir les déséquilibres économiques. Elles n'ont cependant pas permis au Niger de retrouver le chemin de la croissance économique au cours des années 1990. Les principales raisons avancées pour expliquer cet échec résident dans l'instabilité des institutions politiques au cours des décennies 1980 et 1990, les multiples remous sociaux et les faibles performances de l'économie nationale.

La stabilité sociale et politique retrouvée après l'organisation des élections générales de 1999 a redonné un nouveau souffle à l'économie nigérienne. Le deuxième rapport de mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté publié en 2004 relève une performance globalement satisfaisante en ce qui concerne la mise en œuvre du programme économique et

financier, des résultats encourageants dans l'accès aux services sociaux de base (santé, éducation, emplois, etc.), un accroissement des infrastructures hydro agricoles, des infrastructures d'hydraulique urbaine, villageoise et pastorale et une augmentation des activités génératrices de revenu dans le cadre du renforcement de la sécurité alimentaire. En guise d'illustration, rappelons que le taux de scolarisation de base a atteint 50% tandis que la couverture sanitaire est de l'ordre de 65% en 2003.

Cependant, malgré les progrès accomplis, plusieurs contraintes limitent les actions entreprises. « Ces contraintes tiennent en un ensemble de facteurs qui freinent, d'une part la croissance des revenus et d'autre part, altèrent la qualité de vie et de nutrition des populations les plus vulnérables. [...] Ces facteurs sont liés aux ressources limitées, aux conditions climatiques, au faible développement des activités génératrices de revenu en milieu rural, à une forte croissance démographique, à la faible disponibilité des terres cultivables et à la dégradation de l'environnement, ainsi qu'à l'insuffisance des infrastructures de base » (Niger, 2004a : 6).

Au niveau macro-économique, la Stratégie de Réduction de la Pauvreté a prévu d'accélérer la croissance et de maintenir la stabilité économique. Si les programmes économiques antérieurs ont souffert d'instabilité sociale et politique défavorable, le présent bénéficie du maximum de sérénité pour sa mise en oeuvre. La crédibilité retrouvée vis-à-vis de l'extérieur est aussi un grand atout dont l'interaction avec la stabilité sociale peut être une base pour assurer une croissance continue et une économie stable. Au niveau des ménages et des individus, les objectifs de réduction de la pauvreté, d'amélioration du niveau d'éducation, de santé et d'accès à l'eau potable ont toujours été cités comme prioritaires. Cependant, la lutte contre la pauvreté risque d'être confrontée à la croissance rapide de la population nigérienne au cours des prochaines décennies.

1.4 Situation démographique

Au 1er juin 2001, selon les résultats définitifs du troisième recensement général de la population et de l'habitat, le Niger comptait 11.060.291 habitants. Entre le recensement de 1988 et celui de 2001, la population nigérienne a augmenté en moyenne de 3,3% par an. Un regard sur les sources de données statistiques disponibles montre qu'au cours du vingtième siècle, le temps de doublement de la population nigérienne s'est considérablement raccourci.

En effet, selon plusieurs estimations basées sur les recensements administratifs et les archives coloniales, l'effectif de la population nigérienne, qui était d'environ un million en 1905, est passé à près de trois millions à la fin des années cinquante (Alpha G.B., 1994).

Tableau 1 : Evolution de l'effectif de la population au cours du XX^{ème} siècle

Période	1905 Recensement administratif	1960 Estimation (enquête par sondages)	1977 RGPH 1977	1988 RGPH 1988	2001 RGPH 2001
Nombre d'habitants	1.075.000	2.876.000	5.102.980	7.251.626	11.060.291
Taux d'accroissement annuel moyen	1,8%	2,7%	2,7%	3,4%	3,3%

Source : Adapté de May J., Harouna S. et Guengant J. P., 2004 :19

Le second doublement de la population nigérienne a pris moins de trente ans car il serait intervenu vers le début des années 1980. Au recensement général de la population et de l'habitat de 1988, le Niger comptait plus de sept millions d'habitants contre onze millions en 2001. En fait, au cours du siècle dernier, l'effectif de la population nigérienne a été multiplié par onze.

Cette croissance rapide de l'effectif de la population nigérienne s'explique par les niveaux élevés de fécondité, la baisse progressive des niveaux de la mortalité et certainement aussi par l'amélioration de la qualité de la collecte des données ces dernières années. En effet, toutes les sources de données statistiques disponibles concordent pour montrer une augmentation des niveaux de fécondité entre 1960 et 1998 alors que les niveaux de mortalité dans l'enfance ont considérablement baissé au cours de la même période ; ce qui engendre un fort taux d'accroissement naturel de la population. Au même moment, les données sur les migrations indiquent un solde migratoire international proche de zéro. Ces différents éléments concourent pour expliquer les niveaux élevés des taux d'accroissement intercensitaire de 3,4% et 3,3% trouvés respectivement entre 1977-1988 d'une part et entre 1988-2001 d'autre part.

2. METHODOLOGIE DU RGPH 2001

Cette section traite des généralités sur la méthodologie du troisième recensement général de la population et de l'habitation. Elle aborde aussi bien la méthodologie de collecte des données que les procédures de traitement et d'exploitation des résultats définitifs.

2.1 Définition du recensement de la population

Le recensement de la population est l'ensemble des opérations qui consistent à recueillir, regrouper, évaluer, analyser et publier (ou diffuser de toute autre manière) des données démographiques, économiques et sociales se rapportant, à un moment donné, à tous les habitants d'un pays ou d'une partie déterminée d'un pays¹. Un recensement de la population fournit des informations sur l'état et la structure, et éventuellement la dynamique, de la population étudiée.

2.2. Objectifs du RGPH 2001

Le troisième recensement général de la population et de l'habitat du Niger avait pour objectifs à court terme² :

- de mettre à la disposition des différentes institutions et structures étatiques et divers utilisateurs à l'échelon national, des données récentes et fiables relatives à toutes les divisions administratives du pays, jusqu'aux petites localités. Ces données portent sur:
 - l'effectif, la structure et la distribution spatiale de la population;
 - les indicateurs sur les mouvements de la population (fécondité, mortalité, migrations);
 - les caractéristiques économiques;
 - les caractéristiques socioculturelles et
 - les caractéristiques de l'habitat ;
- de permettre de mesurer par comparaison avec les résultats des recensements précédents et ceux provenant d'autres sources, de l'évolution de la croissance de la population, le processus de sédentarisation des nomades et d'urbanisation ;
- de permettre l'actualisation et l'amélioration du fichier national des localités ;
- de servir à la préparation des futures opérations de collecte par le biais des travaux cartographiques et des résultats du dénombrement en fournissant une base de sondage adéquate.

¹ Nations Unies, New York, 1980

² RGP/H 2001, Manuel de l'agent recenseur

2.3 : Méthodologie du RGPH-2001

L'exécution du troisième RGPH-2001 a été précédée par la mise en place du cadre légal (textes réglementaires) et des structures de gestion (administratives et financières) des activités y afférentes. Il a également été procédé à une évaluation des difficultés rencontrées lors des recensements généraux précédents (1977 et 1988) afin de ne pas répéter les mêmes erreurs et de capitaliser les expériences antérieures. Le document de projet, les outils techniques de collecte des données ont été élaborés et soumis aux différentes structures nationales et aux partenaires au développement pour appréciation et amendement. A la suite de ces différentes concertations, ces documents ont été finalisés et approuvés, ce qui a permis d'acquiescer les financements nécessaires à la réalisation des travaux de terrain.

2.3.1 : Travaux de cartographie censitaire

La phase d'exécution a démarré avec les travaux cartographiques dont le but était de répertorier l'ensemble des sites habités, de délimiter et de découper les aires ou zones de dénombrement, de réaliser la couverture exhaustive de l'ensemble du territoire sans omissions ni double compte, d'évaluer les besoins en personnel de terrain et la logistique requise pour une exécution satisfaisante du dénombrement général de la population.

Les travaux cartographiques devaient permettre d'illustrer les données démographiques, économiques et sociales recueillies (représentation graphique, figures, croquis, cartes thématiques) et d'établir une base de sondage pour les enquêtes futures. La principale insuffisance constatée au niveau des travaux cartographiques concerne le délai qui sépare son exécution de la date du dénombrement général de la population. En effet, ces travaux ont été finalisés en 1998 alors que le dénombrement n'a pu avoir lieu qu'en mai-juin 2001 ; entre temps des nouveaux sites habités ont vu le jour tandis que d'autres ont certainement disparus. Dans les centres urbains par exemple il a été nécessaire de reprendre les travaux cartographiques afin de faciliter le repérage des agents recenseurs dans leurs zones de dénombrement ; cela n'a pas été possible à l'échelle nationale compte tenu du coût financier exorbitant et des délais d'exécution très longs. Il a fallu attendre la fin du dénombrement pour procéder aux remises à jour des travaux cartographiques à l'échelle nationale. Ces types d'insuffisance des travaux cartographiques ont naturellement des incidences dans la collecte

des données, dans la mesure où ils peuvent constituer des risques d'omissions de ménages et donc de différentes catégories de personnes.

2.3.2 : Dénombrement général de la population et de l'habitat

Le dénombrement général de la population et de l'habitat du troisième recensement général de la population et de l'habitat a été réalisé du 20 mai au 10 juin 2001. Des données ont été collectées sur :

- les caractéristiques des ménages: lieu de résidence (région, département, canton, commune, localité), milieu de résidence (urbain, rural), mode de vie (sédentaire, nomade), etc. ;
- les caractéristiques démographiques (âge, situation matrimoniale, présence d'handicap, survie des parents, etc.), socioculturelles (instruction, langue d'alphabétisation, appartenance ethnique, religion) et économiques (situation d'activité, occupation principale, branche d'activité, situation dans l'emploi principal) de l'ensemble des individus membres des ménages ;
- les caractéristiques de l'habitat (type d'habitation du ménage, caractéristiques dominantes du logement occupé, mode d'approvisionnement en eau, type de source d'énergie utilisée, type de lieu d'aisance, mode d'évacuation des ordures ménagères, équipements du ménage et statut d'occupation du logement) ;
- les événements survenus dans le ménage au cours des douze derniers mois (décès par âge et sexe, naissances vivantes de chaque femme de 10 ans ou plus).

2.3.3 : La codification, le traitement et l'apurement des données recueillies

Certaines réponses recueillies au cours du dénombrement général de la population et de l'habitat ne peuvent être exploitées directement. Il a donc été nécessaire de procéder à leur codification. Ces travaux ont précédé la phase de traitement informatique des données qui a consisté à saisir les informations recueillies et à apurer les données brutes pour éliminer certaines erreurs. Les procédures d'apurement et de redressement des données ont été appliquées à l'aide des résultats de l'enquête post censitaire de couverture et de certaines informations liées aux principaux phénomènes démographiques (fécondité, migration, nuptialité, etc.) et socioéconomiques (instruction, emploi, catégorie socioprofessionnelle, branche d'activité).

2.4 : Thèmes prioritaires d'analyse des résultats du RGPH 2001

Les résultats définitifs du RGPH 2001, présentant la répartition de la population du Niger par sexe selon la région et le département, ont été publiés en avril 2005. Un séminaire atelier de consensus national sur les thèmes d'études prioritaires et les indicateurs du RGP/H-2001 a été organisé du 28 au 30 avril 2003. Il a recommandé la réalisation des analyses thématiques ci-dessous.

Etat de la population

Evaluation directe de la qualité des données sur l'âge

Alphabétisation et fréquentation scolaire

Activités économiques de la population

Nuptialité et situation matrimoniale

Natalité et fécondité

Mortalité

Migrations

Dynamique de la population

Situation sociale des enfants

Situation socio-économique des jeunes

Situation socio-économique des personnes âgées

Situation socio-économique de la femme

Situation socio-économique des personnes handicapées

Caractéristiques démographiques et socio-économiques des ménages

Caractéristiques de l'habitation et cadre de vie des ménages

CHAPITRE 2 : CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES DES FEMMES

INTRODUCTION

La répartition spatiale des femmes permet d'apprécier leur poids démographique tout en étant un indicateur essentiel dans la mise en œuvre de plans et programmes de développement. En mettant en exergue leur importance numérique sur le plan régional, cette répartition permet un ciblage des programmes en leur faveur et est le gage d'une réussite de ceux-ci.

2.1: REPARTITION DE LA POPULATION RESIDENTE PAR REGION SELON LE SEXE

Le 3^{ème} recensement général de la population et de l'habitat réalisé en 2001 a dénombré 11 060 291 habitants dont 5 516 588 hommes et 5 543 703 femmes. Il ressort des résultats définitifs du 3^{ème} RGPH-2001 une légère prédominance des femmes par rapport aux hommes. En effet, les femmes représentent 50,1% de la population totale du pays. Dans certaines régions comme Dosso, Maradi et Tillabéri, la proportion des femmes dans la population totale est même nettement supérieure à la moyenne nationale ; elle varie entre 50,5% et 50,6%. Par contre, dans les régions de Zinder (49,7%), Agadez (49,5%), la Communauté urbaine de Niamey (49,4%) et Diffa (48,8%), le poids démographique des femmes est inférieur à la moyenne nationale. Dans la région de Tahoua, on enregistre un équilibre, il y a presque autant d'hommes que de femmes.

Tableau 2 : Répartition de la population résidente par région selon le sexe en 2001

Régions	Hommes		Femmes		Ensemble
	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage	
Agadez	162 288	50,5	159 351	49,5	321 639
Diffa	177 609	51,2	168 986	48,8	346 595
Dosso	744 600	49,4	761 264	50,6	1 505 864
Maradi	1 104 361	49,4	1 131 387	50,6	2 235 748
Tahoua	986 139	50,0	986 590	50,0	1 972 729
Tillabery	935 955	49,5	953 560	50,5	1 889 515
Zinder	1 047 136	50,3	1 033 114	49,7	2 080 250
CU Niamey	358 500	50,6	349 451	49,4	707 951
Ensemble Niger	5 516 588	49,9	5 543 703	50,1	11 060 291

Source : Exploitation des résultats définitifs du RGP/H-2001

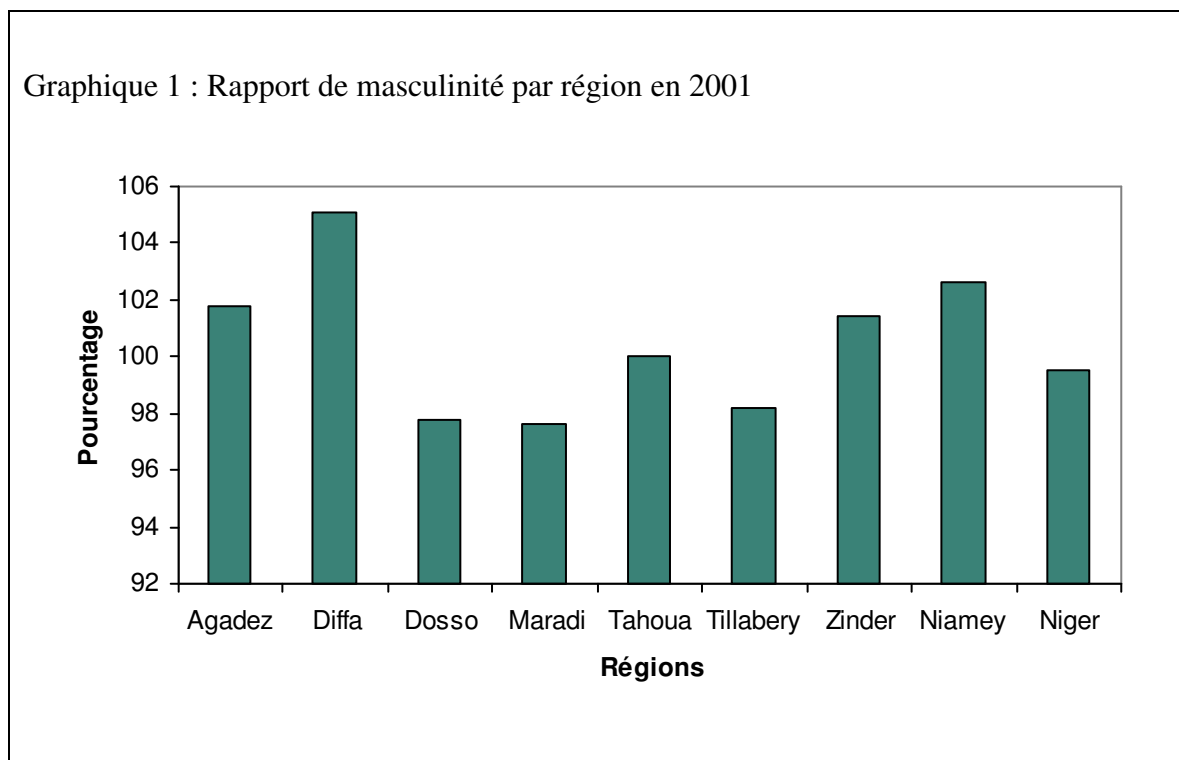
2.1 : INDICE DE PARITE MOYENNE EN 2001

On entend par indice de parité moyenne ou rapport de masculinité (RM), le nombre d'hommes pour cent femmes recensées en 2001. Cet indice illustre, dans une entité donnée, le degré d'équilibre démographique entre les deux sexes. A l'échelle nationale, on constate un léger déséquilibre entre les sexes ; il existe un peu moins d'hommes pour cent femmes (Tableau 4).

Tableau 4 : Rapport de masculinité par région en 2001

Région	Niger			
	Homme	Femme	Total	RM
Agadez	162 288	159 351	321 639	101,8
Diffa	177 609	168 986	346 595	105,1
Dosso	744 600	761 264	1 505 864	97,8
Maradi	1 104 361	1 131 387	2 235 748	97,6
Tahoua	986 139	986 590	1 972 729	100,0
Tillabéri	935 955	953 560	1 889 515	98,2
Zinder	1 047 136	1 033 114	2 080 250	101,4
Niamey	358 500	349 451	707 951	102,6
Niger	5 516 588	5 543 703	11 060 291	99,5

Source : Exploitation des résultats définitifs du RGP/H-2001



Le rapport de masculinité au niveau national est de 99,5 hommes pour 100 femmes. Les régions de Diffa et Maradi constituent les deux extrêmes avec des rapports de masculinité respectifs de 105,1 hommes pour cent femmes et 97,6 hommes pour cent femmes.

C'est surtout dans les régions de Maradi, Dosso et Tillabéri que le déficit des hommes par rapport aux femmes est le plus important. Dans la région de Tahoua, il existe autant d'hommes que de femmes. Par contre, dans les autres régions comme Diffa (105,1 hommes pour 100 femmes), Agadez (101,8 hommes pour 100 femmes), Zinder (101,4 hommes pour 100 femmes) et la communauté urbaine de Niamey (102,6 hommes pour 100 femmes), le poids démographique des hommes est nettement supérieur à celui des femmes.

Dans la communauté urbaine de Niamey et la région d'Agadez (avec une population à dominante urbaine aussi), la supériorité numérique des hommes par rapport à celle des femmes peut s'expliquer par l'attraction des hommes du milieu rural vers le milieu urbain, laissant le plus souvent les femmes et les enfants dans leurs lieux de départ. Cet exode s'explique par les conditions de vie relativement difficiles en milieu rural dues en grande partie au déficit pluviométrique récurrent dans certaines régions, à la poussée démographique, à la pression foncière, etc. Dans ces régions, l'exode rural et la migration internationale peuvent être les principales causes de ce déséquilibre démographique en faveur des hommes.

Le rapport de masculinité varie suivant le milieu de résidence et la région (Tableau 5). Le rapport de masculinité s'établit à 100,1 hommes pour 100 femmes pour l'ensemble du milieu urbain du pays. La région de Diffa, qui abrite le plus faible effectif de femmes urbaines, enregistre par contre le rapport de masculinité le plus élevé (104,5 hommes pour 100 femmes). Le milieu urbain de la région de Tahoua enregistre le rapport de masculinité le plus faible (95,8 hommes pour 100 femmes).

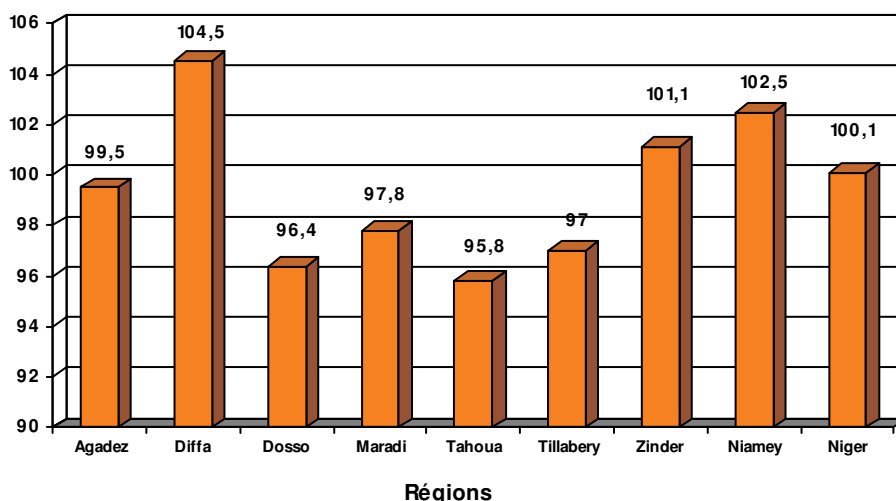
Tableau 5 : Rapport de masculinité du milieu urbain par région en 2001

Région	Milieu urbain			
	Homme	Femme	Total	RM
Agadez	79 762	80 146	159 908	99,5
Diffa	25 296	24 211	49 507	104,5
Dosso	57 869	60 002	117 871	96,4
Maradi	118 327	120 988	239 315	97,8
Tahoua	94 385	98 548	192 933	95,8
Tillabéri	37 614	38 759	76 373	97

Zinder	128 011	126 632	254 643	101,1
Niamey	358 500	349 451	707 951	102,5
Niger	899 764	898 737	1 798 501	100,1

Source : Exploitation des résultats définitifs du RGP/H-2001

GRAPHIQUE 2 : Rapport de masculinité du milieu urbain par région en 2001



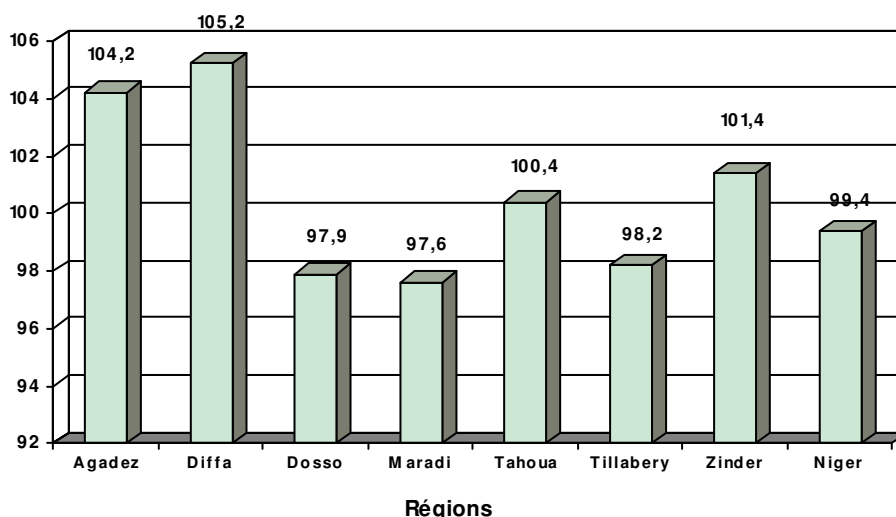
Comme on s'y attendait, en milieu rural, le poids démographique est largement en faveur des femmes ; le nombre d'hommes pour cent femmes est nettement inférieur à 100 (Tableau 6). Pour l'ensemble du milieu rural nigérien, le rapport de masculinité est de 99,4 hommes pour 100 femmes. Tout comme pour le milieu urbain, le milieu rural de la région de Diffa enregistre le rapport de masculinité le plus fort, soit 105,2 hommes pour 100 femmes. Le rapport de masculinité le plus faible est relevé dans la région de Maradi avec 97,6 hommes pour 100 femmes.

Tableau 6 : Rapport de masculinité du milieu rural par région en 2001

	Milieu rural			
	Homme	Femme	Total	RM
Agadez	82 526	79 205	161 731	104,2
Diffa	152 313	144 775	297 088	105,2
Dosso	686 731	701 262	1 387 993	97,9
Maradi	986 034	1 010 399	1 996 433	97,6
Tahoua	891 754	888 042	1 779 796	100,4
Tillabery	898 341	914 801	1 813 142	98,2
Zinder	919 125	906 482	1 825 607	101,4
Niamey	-	-	-	0
Niger	4 616 824	4 644 966	9 261 790	99,4

Source : Exploitation des résultats définitifs du RGP/H-2001

GRAPHIQUE 3 : Rapport de masculinité du milieu rural par région en 2001



2.2 : ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE PAR AGE DE LA POPULATION SELON LE SEXE

Durant toute la période 1977-2001, on constate, une nette supériorité numérique des femmes par rapport aux hommes dans la tranche d'âge des 15-64 ans ; qui constitue par ailleurs la population en âge d'activité. Par contre, pour ce qui concerne les autres générations, les proportions de femmes deviennent de plus en plus inférieures à celles des hommes. Cette dernière tendance est contraire aux faits couramment constatés à travers les données statistiques. En effet, le rapport de masculinité à la naissance a toujours été en faveur des garçons en Afrique au sud du Sahara. A la naissance, on s'attendait en moyenne à 105 garçons pour 100 filles.

Tableau 7 : Evolution de la structure de la population par grands groupes d'âges selon le sexe

Groupes d'âge	RGPH-1977		RGPH-1988		RGPH-2001	
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
0 – 14	44	48,7	47,5	44	48,7	47,5
15 – 64	53	48	49,6	53	48	49,6
65 et +	2,9	3,3	2,9	2,9	3,3	2,9
Ensemble	100	100	100	100	100	100

Source : BCR, état et structures de la population, 2005

Toutes les études antérieures disponibles montrent également qu'il n'existe pas de discrimination entre les sexes en matière d'accès aux soins de santé et de risque de mortalité dans l'enfance. L'infériorité numérique des filles par rapport aux garçons dans la génération des enfants âgés de 0 à 14 ans ne peut donc s'expliquer qu'à travers une différence de qualité des données recueillies lors des recensements de 1977, 1988 et 2001. Il est fort probable que les filles aient été moins bien déclarées que les garçons lors des différents dénombrements de la population. Ces erreurs de dénombrement ont certainement concerné aussi les tranches d'âges des femmes de plus de 65 ans ; car là aussi il a été prouvé que les femmes ont presque toujours une espérance de vie supérieure à celle des hommes. Elles devraient donc être plus nombreuses que les hommes aux âges avancés de la vie (65 ans et plus).

2.3 : STATUT MATRIMONIAL DE LA POPULATION RESIDENTE RECENSEE

Lors du dénombrement général de la population et de l'habitat de 2001, il a été demandé à toutes les personnes âgées de 10 ans et plus, leur situation matrimoniale. Lorsque la personne est déclarée mariée, on lui demande aussi le type de régime conjugal dans lequel elle évolue : régime monogamique ou polygamique. Pour les personnes vivant en régime polygamique, il leur a été demandé le nombre d'épouses (pour les hommes) ou de coépouses (pour les femmes). Il ressort des résultats de ces différentes interrogations qu'en 2001, la population âgée de dix ans et plus, supposée être mariable, s'élève à 62,9% de la population totale recensée. Elle est composée de 49,1% d'hommes et de 50,9% de femmes (Tableau 8, deux sexes réunis).

Au total, un nigérien sur trois en âge d'être marié était célibataire (33,2%) et pratiquement les deux tiers vivent en union conjugale. Les proportions de veufs et de divorcés sont presque négligeables. On constate aussi qu'un nigérien sur huit (15,8%) en âge d'être en union vit

dans un régime polygamique avec une forte prédominance des ménages vivant avec deux coépouses (soit 13,1%).

Le pourcentage de personnes vivant en union varie selon la région de résidence et le sexe. Les proportions les plus importantes de célibataires se rencontrent dans la communauté urbaine de Niamey (53,3%) et les régions d'Agadez (44%), Tillabéri (38,1%) et Dosso (35,1%). Par contre, les régions de Maradi et Zinder présentent les proportions de célibataires les plus faibles (26,5%).

Tableau 8 : Répartition de la Population totale résidente de 10 ans et plus par sexe et par région selon la situation matrimoniale

Homme	Célibataire	Monogame	Polygame 2	Polygame 3	Polygame 4	Polygame 5+	Veuf	Divorcé/e	Autre	Effectif Total
	(en %)									
Agadez	53,2	40,5	3,4	0,6	0,1	0,0	0,8	1,2	0,1	104 226
Diffa	42,4	44,9	8,4	1,0	0,1	0,0	1,0	2,0	0,1	112 942
Dosso	46,3	41,7	9,3	1,2	0,2	0,1	0,6	0,6	0,0	462 547
Maradi	37,0	44,3	14,0	2,1	0,5	0,2	0,6	1,3	0,1	650 076
Tahoua	43,4	45,2	8,5	1,1	0,2	0,1	0,7	0,9	0,1	600 413
Tillabéri	47,6	42,1	7,8	1,0	0,2	0,2	0,7	0,5	0,0	587 822
Zinder	35,1	49,7	9,7	1,3	0,3	0,2	0,8	2,8	0,1	644 578
CUN	60,4	32,9	4,1	0,7	0,2	0,0	0,4	0,8	0,5	256 674
Total	43,3	43,8	9,3	1,3	0,3	0,1	0,7	1,2	0,1	3 419 278
Femme	Célibataire	Monogame	Polygame 2	Polygame 3	Polygame 4	Polygame 5+	Veuve	Divorcé/e	Autre	Effectif Total
	(en %)									
Agadez	34,7	42,3	7,5	2,0	0,6	0,0	5,9	6,7	0,2	104 509
Diffa	20,8	47,0	17,1	3,2	0,6	0,1	7,1	4,0	0,2	108 257
Dosso	24,6	46,0	17,6	3,1	0,6	0,1	6,5	1,4	0,1	488 380
Maradi	16,6	44,8	25,2	5,0	1,0	0,1	5,1	2,0	0,2	691 791
Tahoua	20,4	48,3	16,1	2,7	0,6	0,1	8,0	3,6	0,2	631 484
Tillabéri	29,1	47,0	12,5	1,9	0,4	0,1	6,9	2,0	0,1	616 124
Zinder	18,1	52,9	17,1	2,7	0,6	0,1	5,3	2,9	0,2	650 988
CUN	46,0	34,6	8,2	2,2	0,6	0,1	4,5	3,2	0,4	249 415
Total	23,6	46,8	16,9	3,0	0,6	0,1	6,2	2,7	0,2	3 540 948
Deux sexes	Célibataire	Monogame	Polygame 2	Polygame 3	Polygame 4	Polygame 5+	Veuf/ve	Divorcé/e	Autre	Effectif Total
	(en %)									
Agadez	44,0	41,4	5,5	1,3	0,4	0,0	3,4	3,9	0,1	208 735
Diffa	31,8	45,9	12,6	2,1	0,4	0,1	4,0	3,0	0,2	221 199
Dosso	35,1	43,9	13,6	2,1	0,4	0,1	3,6	1,0	0,1	950 927
Maradi	26,5	44,6	19,8	3,6	0,7	0,2	2,9	1,7	0,1	1 341 867
Tahoua	31,6	46,8	12,4	1,9	0,4	0,1	4,4	2,3	0,1	1 231 897
Tillabéri	38,1	44,6	10,2	1,5	0,3	0,1	3,9	1,3	0,1	1 203 946
Zinder	26,5	51,3	13,4	2,0	0,4	0,1	3,1	2,8	0,2	1 295 566
CUN	53,3	33,8	6,2	1,4	0,4	0,1	2,4	2,0	0,4	506 089
Total	33,2	45,3	13,1	2,2	0,4	0,1	3,5	2,0	0,1	6 960 226

Source : Exploitation des résultats définitifs du 3^{ème} RGPH 2001

La situation matrimoniale varie considérablement selon le sexe. Ainsi, les proportions de célibataires sont presque deux fois plus importantes chez les hommes (43,3%) que chez les femmes (23,6%) ; ce qui confirme la précocité du mariage des adolescentes au Niger, phénomène déjà observé à partir d'autres sources de données antérieures (EDS, MICS, RGPH-1988). En outre, les résultats définitifs du 3^{ème} recensement général de la population et de l'habitat révèlent des discordances dans les déclarations des hommes et des femmes déjà en union par rapport au régime matrimonial des couples. Si les déclarations du régime conjugal étaient exactes, on s'attendrait à avoir autant d'hommes et de femmes qui vivent en régime monogamique, deux fois plus de femmes que d'hommes qui vivent dans un ménage de polygamie de rang 2, trois fois plus de femmes que d'hommes qui vivent dans un régime polygamique de rang 3, etc. Ce qui n'est pas le cas des réponses révélées par les résultats du RGPH-2001. Il y a environ 3% de femmes qui semblent ignorer le statut polygamique de leurs époux ; elles croient être les seules épouses de leurs maris alors que ces derniers reconnaissent être polygames. Cette situation concerne également les femmes vivant en régime polygamique de rang deux. Elles devaient être 18,6% au lieu de 16,9% déclarés si l'on tient compte des déclarations des époux. Seules les polygames de rang trois et plus déclarent correctement leur régime conjugal.

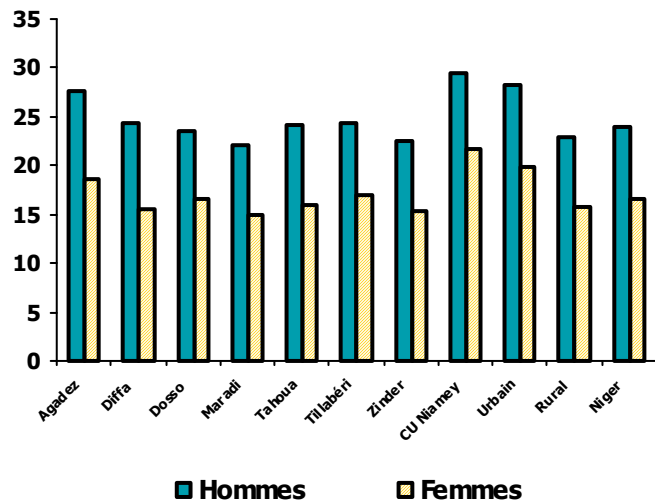
De façon générale, la polygamie, tout rangs confondus, concerne 11% des hommes et de 24,1% des femmes. Comme indiqué dans les résultats des enquêtes antérieures, ce sont les régions de Maradi et Zinder qui présentent les taux de polygamie les plus importants alors que les niveaux les moins élevés se rencontrent à Agadez et à Niamey. A Maradi, un homme sur six (16,8%) et une femme sur trois (31,3%) vivent dans un régime polygamique. Il en est de même à Zinder où la polygamie concerne 11,5% des hommes et 20,5% des femmes. Ces niveaux de polygamie sont très proches de ceux rencontrés dans les régions de Diffa, Dosso, Tahoua et Tillabéri.

Enfin, les autres aspects marquants de l'état matrimonial concernent le calendrier et l'intensité du premier mariage (Tableau 9). Les âges moyen et médian au premier mariage représentent les indicateurs les plus pertinents du calendrier de la primo nuptialité. On remarque que sur l'ensemble du pays, un homme sur deux se marie avant de l'âge de 24 ans tandis qu'une femme sur deux se marie avant l'âge de 16,6 ans. La plupart des mariages se célèbrent à 24 ans pour les hommes et 14,9 ans pour les femmes.

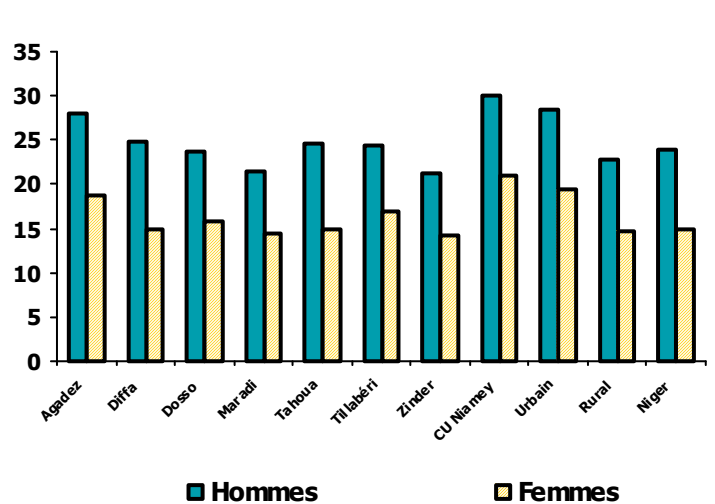
Tableau 9 : Principaux indicateurs liés au calendrier et à l'intensité du premier mariage observés en 2001

Indicateurs	Région								Niger		
	Agadez	Diffa	Dosso	Maradi	Tahoua	Tillabéri	Zinder	CU Niamey	Urbain	Rural	Ensemble
Age moyen au premier mariage											
Hommes	27,7	24,4	23,6	22,2	24,1	24,3	22,6	29,5	28,3	23	24
Femmes	18,7	15,6	16,6	15	15,9	16,9	15,3	21,7	19,8	15,7	16,6
Age médian au premier mariage											
Hommes	27,9	24,9	23,6	21,5	24,7	24,4	21,3	30	28,5	22,9	24
Femmes	18,7	14,8	15,9	14,4	14,8	16,9	14,3	21,1	19,4	14,7	14,9
Intensité de nuptialité des célibataires (%)											
Hommes	98,2	99,1	98,9	99,3	98,9	98,3	98,9	96,6	97,5	98,9	98,7
Femmes	97,1	99,3	98,6	98,5	98	96,5	96,8	95,5	95,3	97,7	97,4
Intensité des mariages précoces (%)											
	Adolescents										
15 ans	0,3	1,8	1,8	4,8	2	1,8	6,2	0,6	0,7	3,5	2,8
16 ans	0,7	3	2,9	8,4	3,3	2,3	12,3	0,9	1	6,3	5,3
17 ans	0,6	3,8	4,5	8	3,3	2,5	8,3	0,2	0,6	5,4	4,6
18 ans	1,1	3	5,5	6,7	3,6	4,3	3,3	0,3	0,7	5	3,1
Ensemble	2,7	11,5	14,7	27,8	12,3	10,9	30,1	2,1	3	20,2	15,9
	Adolescentes										
12 ans	3,4	8,9	7,1	13,5	13	8,9	18,4	3,7	3,8	13	10,9
13 ans	11,5	19	14,3	23,6	19,1	13,5	23	4,2	7	20,3	17,6
14 ans	5,9	28,9	20,7	29,7	22,8	17,4	26,8	2,8	5,3	25,1	23,5
15 ans	6,2	12,7	9,1	11,7	4,5	5	6,5	1,7	5,3	8	6,3
16 ans	2,5	6,3	8,7	5,2	6	6	4,2	1,7	2,5	5,7	5,3
17 ans	10,1	9	12,4	6,2	12,3	11,6	7,5	8,1	12,2	9	10,6
18 ans	14,7	2,3	5,6	1,9	6,8	9,2	2,4	8,1	8,9	4,8	3,2
Ensemble	54,3	87,1	77,9	91,9	84,5	71,6	88,9	30,3	45,1	85,9	77,4

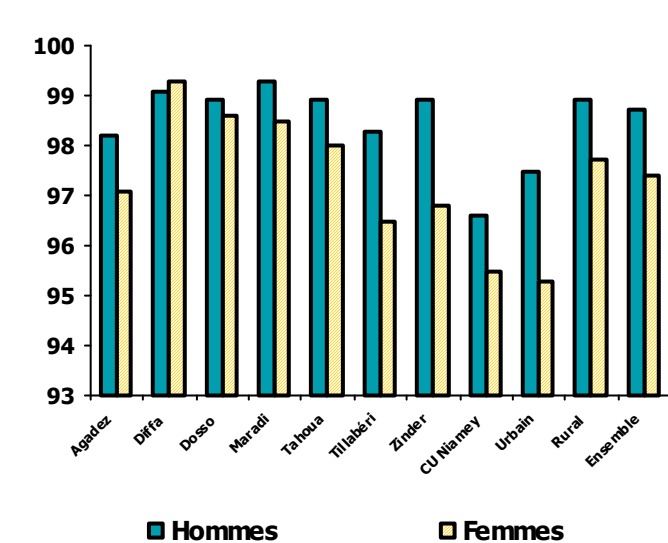
GRAPHIQUE 6 : Age moyen au premier mariage observé en 2001



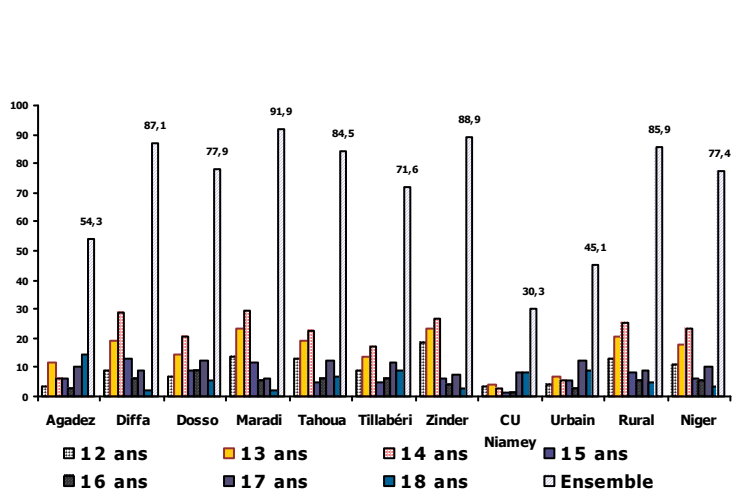
GRAPHIQUE 7 : Age médian au premier mariage observé en 2001



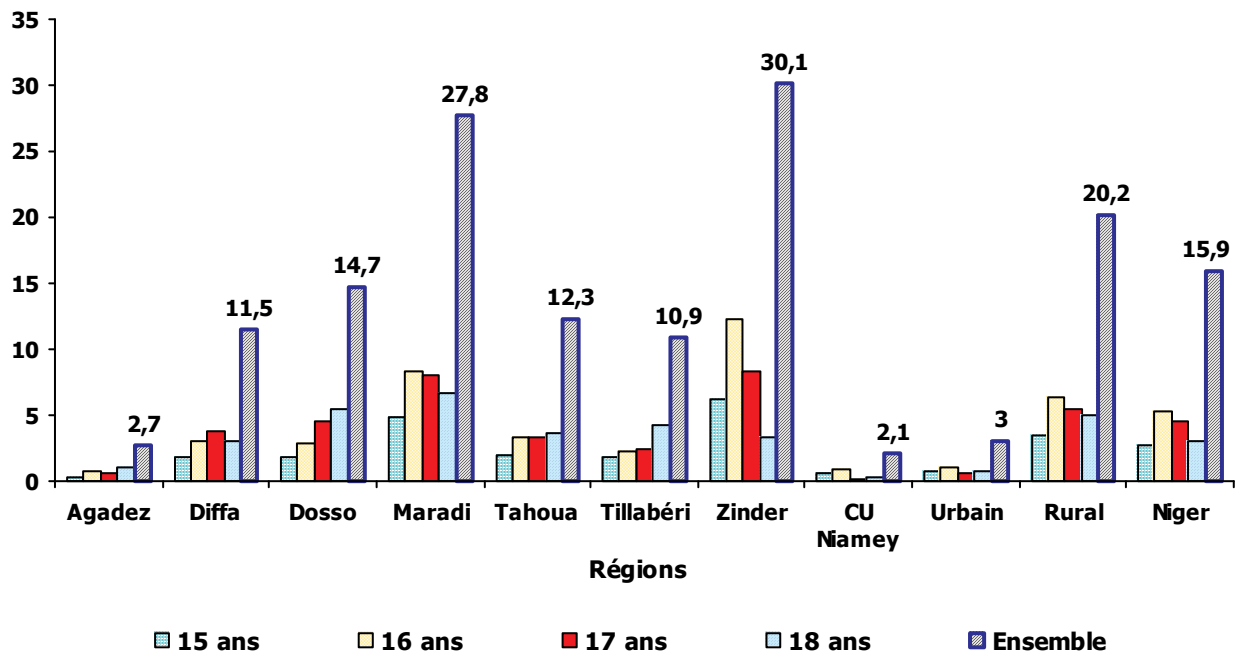
GRAPHIQUE 8 : Intensité de nuptialité des célibataires (en%) observée en 2001



GRAPHIQUE 9 : Intensité des mariages précoces (en%) observée chez les adolescentes en 2001



GRAPHIQUE 10 : Intensité des mariages précoces (en%) observée chez les adolescents en 2001



Globalement, la primo nuptialité est plus précoce chez les filles que chez les garçons. La différence d'âge d'entrée en union est de huit ans entre les hommes et les femmes d'une même génération. Cet écart d'âge d'entrée dans la primo nuptialité est sensiblement identique tant en milieu rural (sept ans) qu'en milieu urbain (huit ans). Cependant, il varie selon la région de résidence. L'écart le plus important est observé à Agadez et à Diffa (environ 9 ans) et le plus petit est constaté à Dosso (sept ans environ). Dans la communauté urbaine de Niamey, les filles et les garçons se marient relativement tard. La primo nuptialité intervient en moyenne à 21,7 ans pour les filles et 29,5 ans pour les garçons.

En outre, le célibat définitif est pratiquement inexistant au Niger. Sur l'ensemble du pays, 98,7% des hommes et 97,4% des femmes finissent par se marier. Le célibat définitif ne concerne qu'une faible proportion des femmes (4,7%) et des hommes (2,5%) du milieu urbain tandis qu'en milieu rural, moins de 2% de la population courent le risque de ne pas se marier jusqu'à la fin de leur vie. On constate aussi que quelque soit la région de résidence, la probabilité de se marier est plus importante pour les hommes que pour les femmes. L'intensité du mariage des hommes est plus élevée à Maradi (99,3%) et plus faible à Niamey (96,6%). Concernant les femmes, elle est plus importante à Diffa (99,3%) et moins élevée à Niamey

(95,5%). C'est surtout à Niamey qu'une proportion importante (4,5%) de femmes courent le risque de rester célibataire jusqu'à la fin de leur vie.

2.4 : PARITE ATTEINTE PAR LES FEMMES EN AGE DE PROCREER EN 2001

Au Niger, comme dans la plupart des sociétés africaines d'ailleurs, l'un des rôles fondamentaux assignés à la femme est de procréer afin de perpétuer la descendance de la famille. Le plus souvent ce rôle reproducteur prédomine sur tous les autres aspects liés à sa contribution dans la bonne marche de la société. Le statut de la femme se mesure donc à travers le nombre d'enfants nés vivants qu'elle aura mis au monde.

Les résultats du troisième recensement général de la population et de l'habitat de 2001 révèlent que les femmes nigériennes accomplissent ce devoir attendu d'elles par la société. Elles démarrent très tôt leur vie féconde et donnent naissance à un nombre élevé d'enfants (en moyenne sept enfants par femme à la fin de la vie génésique).

Tableau 10 : Répartition des femmes en âge de procréer par groupe d'âges selon le nombre d'enfants nés vivants et la parité moyenne atteinte en 2001

Groupe d'âge des mères	Nombre de femmes	Enfants nés vivants	Naissances des 12 derniers mois	Parité moyenne	Taux de fécondité
12-14 ans	338 304	37 290	10 236	0,11	30,26
15-19 ans	611 802	412 311	93 322	0,67	152,54
20-24 ans	460 594	928 696	132 248	2,02	287,12
25-29 ans	405 040	1 304 453	123 963	3,22	306,05
30-34 ans	329 695	1 446 386	81 628	4,39	247,59
35-39 ans	296 601	1 756 831	63 168	5,92	212,97
40-44 ans	252 763	1 639 897	33 430	6,49	132,26
45-49 ans	124 889	818 778	9 308	6,56	74,53
Total	2 819 688	8 344 642	547 303		ISF= 7,2 enfants/femme

Source : Exploitation des résultats définitifs du RGPH-2001

Ces niveaux élevés de fécondité s'expliquent par la précocité et l'intensité du mariage au Niger. Les femmes se marient très jeunes et beaucoup ont leur premier enfant avant l'âge de 14 ans. La précocité des mariages installe les femmes dans une longue période de procréation maximisant ainsi la descendance finale. Cette précocité des mariages va de pair

avec la précocité des premières naissances. Il faut lier le caractère indissoluble du mariage et de la procréation : mariage et maternité constituent deux étapes fondamentales dans le devenir de la femme Nigérienne. Les statuts d'épouse et de mère sont les statuts féminins les plus valorisés. Une descendance nombreuse représente pour la femme une source essentielle de considération et de prestige social et contribue d'une manière décisive à consolider sa position dans sa belle famille. Plusieurs raisons justifient cette situation, mais l'une des plus déterminantes est liée au facteur religieux où la procréation est indubitablement liée à la reproduction sociale où la notion de continuité familiale est très prégnante. S'il n'est pas aisé à terme de changer les mentalités, il n'en demeure pas moins nécessaire que des mesures urgentes doivent être prises pour un changement de comportement à travers des programmes privilégiant une approche intégrée afin de réduire la précocité des mariages et des maternités.

CHAPITRE 3 : SITUATION DES FEMMES CHEFS DE MENAGES

INTRODUCTION

Ce chapitre, consacré aux femmes chefs de ménages, a pour but d'appréhender l'ampleur et l'évolution de l'accès des femmes au statut de chef de ménage. Compte tenu des limites inhérentes aux données du RGPH 2001, le statut des femmes dans le ménage ne peut être étudié qu'à partir des caractéristiques démographiques, socioculturelles et économiques.

3.1 : FEMME ET STATUT DANS LE MENAGE EN 2001

3.1.1 : Répartition des chefs de ménage par âge selon le sexe

Le statut des femmes dans le ménage varie selon l'âge, la région et le milieu de résidence, le statut matrimonial, le niveau d'instruction et le type d'activité qu'elles exercent. L'intérêt a été porté dans cette section à la situation des femmes chefs de ménage selon les caractéristiques précitées. Le tableau 11 indique la répartition des chefs de ménage par grands groupes d'âge selon le sexe en 2001.

Dans la théorie microéconomique, le ménage est constitué dans le but d'assumer l'autosuffisance de ses membres, l'homme en étant considéré comme le chef. Dans la réalité ce n'est pas toujours le cas, les hommes sont de plus en plus exclus de leur sphère de production du fait de la crise qui entraîne leur migration. Cette situation place les femmes brutalement devant la scène car beaucoup d'études ont montré une hausse de la proportion des femmes chefs de ménage du fait simplement de l'absence de leurs conjoints.

Tableau 11 : Répartition des chefs de ménage par groupes d'âge spécifique selon le sexe

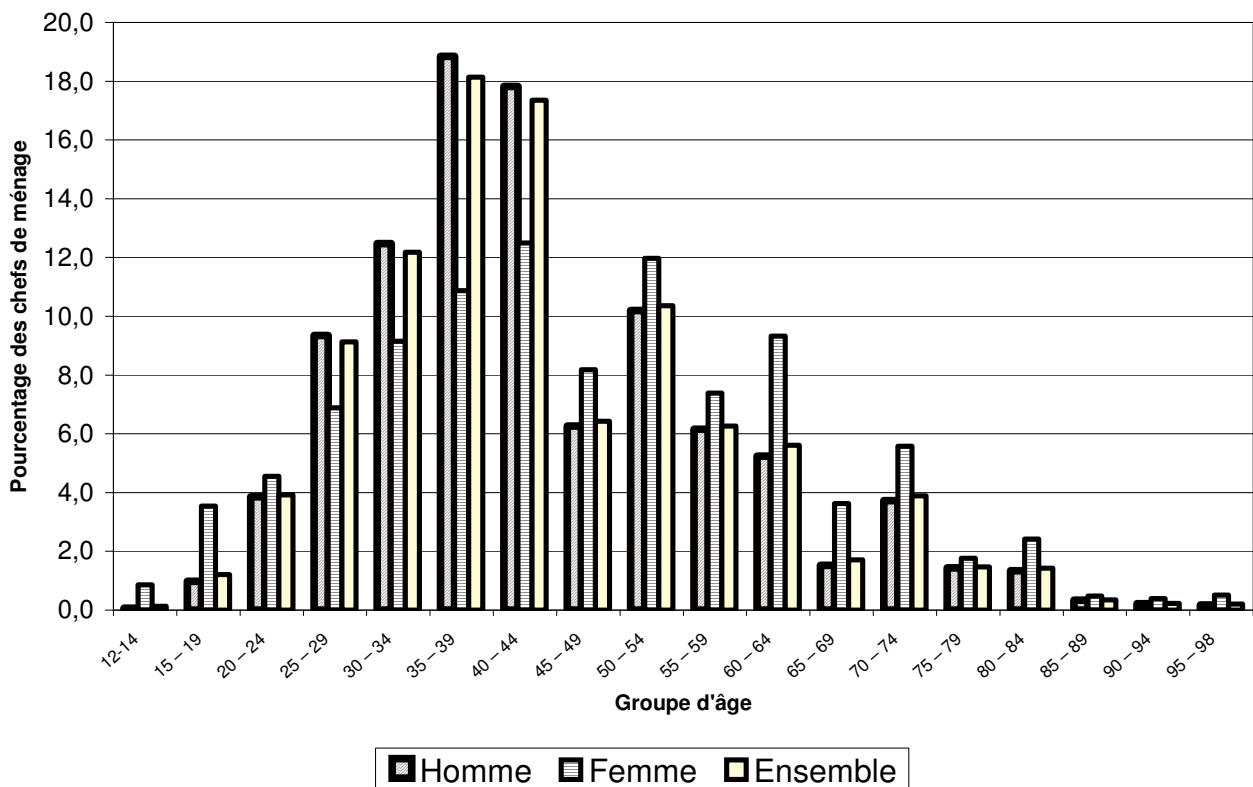
Groupe d'âge du chef de ménage	Homme		Femme		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
12-14	918	42,3	1 252	57,7	2 170	0,1
15-64	1 355 273	91,7	122 682	8,3	1 477 955	90,6
65 et +	129 949	85,8	21 466	14,2	151 415	9,3
Total	1 486 140	91,1	145 400	8,9	1 631 540	100,0

Source : Exploitation Résultats du RGP/H-2001

Il ressort de ce tableau 11 qu'aux âges jeunes, la proportion des femmes chefs de ménage (57,7%) est plus importante que celle des hommes (42,3%) de la même génération. Au delà de 65 ans, elles représentent également une proportion non négligeable (14,2%) de l'ensemble des chefs de ménage recensés. Avant 15 ans, on peut penser que ces femmes chefs de ménage, tout comme les hommes de leur génération d'ailleurs, sont pour la plupart des écoliers vivant loin de leurs parents.

Ces constats traduisent aussi l'extrême vulnérabilité des femmes car elles assument les charges familiales, très tôt et très tard, c'est-à-dire pendant leur période légale d'inactivité, car elles ne sont censées être théoriquement productives qu'entre 15 et 65 ans. Comment évolue le taux d'accès des femmes à la responsabilité familiale à travers l'acquisition du statut de chef de ménage selon l'âge ?

GRAPHIQUE 11 : Répartition des chefs de ménages par groupe d'âge selon le sexe



Le graphique 11 indique l'évolution des proportions des chefs de ménage par groupe d'âge selon le sexe. L'allure générale des courbes d'évolution des proportions de chefs de ménage est pratiquement identique pour les deux sexes. Les proportions de chefs de ménage augmentent régulièrement jusqu'à 35-39 ans et commencent à baisser de façon drastique.

Aux âges jeunes c'est-à-dire avant 25 ans, il y a plus de femmes chefs de ménage que d'hommes qui assument cette responsabilité. Cette tendance s'inverse entre 25 et 50 ans, mais très vite les femmes chefs de ménage redeviennent plus nombreuses que ceux des hommes. A partir de 50 ans, la proportion de femmes chefs de ménage est supérieure à celle des hommes.

Au fur et à mesure que l'âge croît la proportion des femmes chefs de ménages augmente, l'explication peut se trouver au niveau de leur milieu de résidence, leur situation matrimoniale et l'exode de leurs époux.

3.1.2 : Etat matrimonial des chefs de ménage selon le milieu de résidence et sexe

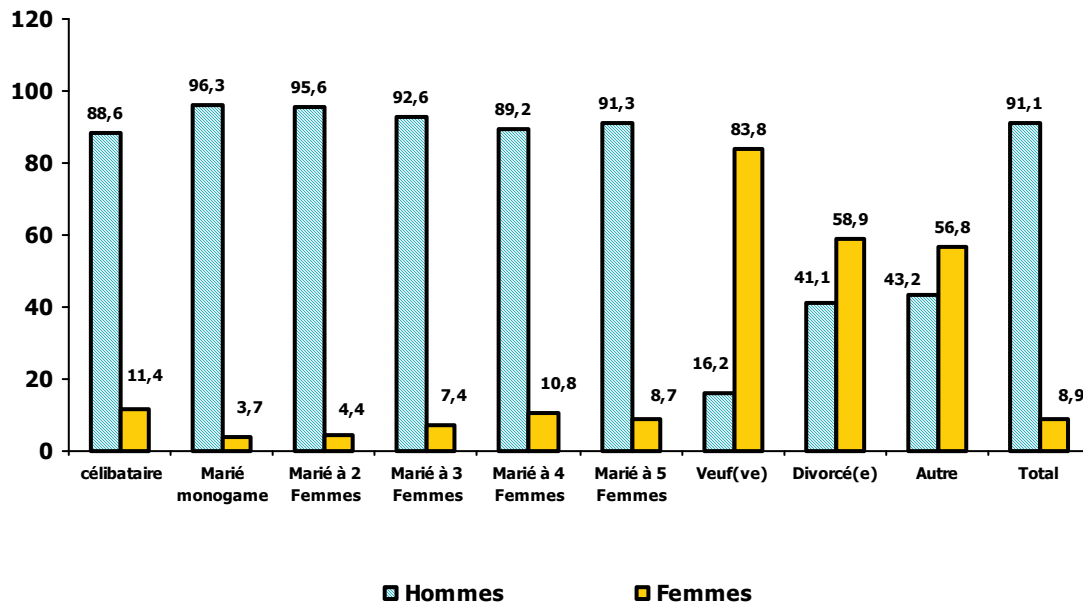
La répartition des chefs de ménage par situation matrimoniale selon le milieu de résidence et le sexe montre que la proportion de femmes chefs de ménage est deux fois plus nombreuse en milieu urbain qu'en milieu rural. Un chef de ménage sur six (15,4%) est de sexe féminin en milieu urbain contre seulement un sur treize (7,5%) en zone rurale. On remarque aussi que les femmes célibataires chefs de ménage représentent 15,4% des chefs de ménage du milieu urbain alors que cette proportion n'est que de 9,2% en milieu rural. Au total, la résidence en milieu urbain semble favoriser l'acquisition du statut de chef de ménage aux femmes quel que soit leur état matrimonial.

Tableau 12 : Répartition des chefs de ménage par l'état matrimonial selon sexe et milieu de résidence

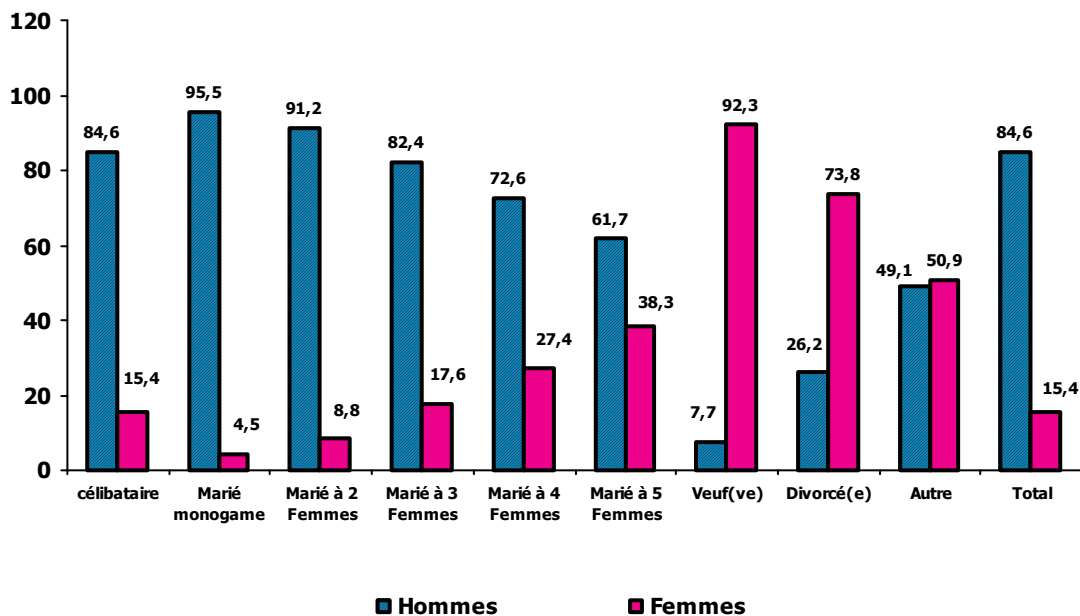
Situation matrimoniale	Urbain		Rural		Ensemble Niger		
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Total
célibataire	84,6	15,4	90,8	9,2	88,6	11,4	100,0
Marié monogame	95,5	4,5	96,5	3,5	96,3	3,7	100,0
Marié à 2 Femmes	91,2	8,8	96,2	3,8	95,6	4,4	100,0
Marié à 3 Femmes	82,4	17,6	94,4	5,6	92,6	7,4	100,0
Marié à 4 Femmes	72,6	27,4	92,4	7,6	89,2	10,8	100,0
Marié à 5 Femmes	61,7	38,3	93,3	6,7	91,3	8,7	100,0
Veuf(ve)	7,7	92,3	19,6	80,4	16,2	83,8	100,0
Divorcé(e)	26,2	73,8	48,2	51,8	41,1	58,9	100,0
Autre	49,1	50,9	39,2	60,8	43,2	56,8	100,0
Total	84,6	15,4	92,5	7,5	91,1	8,9	100,0

Source : Exploitation Résultats définitifs du RGP/H-2001

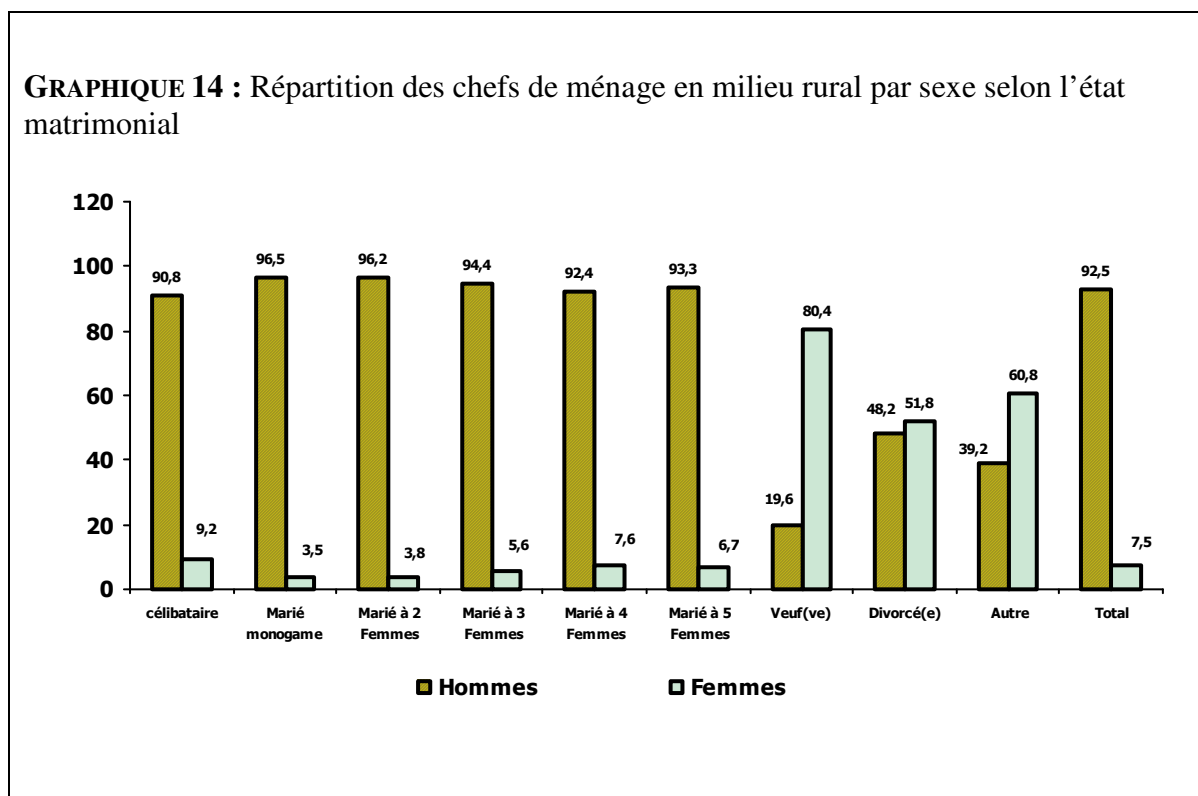
GRAPHIQUE 12 : Répartition des chefs de ménage par sexe selon l'état matrimonial



GRAPHIQUE 13 : Répartition des chefs de ménage en milieu urbain par sexe selon l'état matrimonial



GRAPHIQUE 14 : Répartition des chefs de ménage en milieu rural par sexe selon l'état matrimonial



En outre, quel que soit le milieu de résidence, la plus faible proportion de femmes chef de ménage est enregistrée parmi celles qui sont mariées à des hommes monogames. On constate qu'au fur et à mesure que le nombre d'épouses des hommes augmente, la proportion de femmes chefs de ménage augmente aussi. Cette proportion passe de 8,8% pour les femmes mariées à des hommes ayant deux épouses à 38,3% pour celles ayant au moins quatre coépouses. Enfin, la séparation (veuvage, divorce ou l'exode du mari) accroît aussi le risque pour une femme de devenir chef de ménage.

3.1.3 : Répartition des chefs de ménage selon le niveau d'instruction

Au regard de la répartition des chefs de ménage par région selon le sexe (tableau 13), on constate que les femmes chefs de ménage ne représentent que 8,9 % de la population totale des chefs de ménage. Au niveau régional, c'est surtout à Agadez (16,3%), à Niamey (13,7%), à Tahoua (11,9) et à Diffa (10,8%) que la proportion de femmes chefs de ménages est relativement élevée. Par contre, c'est à Maradi qu'on trouve moins de femmes qui assument le rôle de chef de ménage, elles ne représentent que 4,4% de l'effectif total des chefs de ménage de la région.

Tableau 13 : Répartition des chefs de ménages par région selon le sexe

Région	Sexe				Total
	Femmes		Hommes		
	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage	
Agadez	8 978	16,3	46 179	83,7	55 157
Diffa	6 990	10,8	57 621	89,2	64 611
Dosso	17 221	9,0	174 090	91,0	191 311
Maradi	13 633	4,6	285 828	95,4	299 461
Tahoua	37 872	11,9	280 367	88,1	318 239
Tillabéri	17 612	7,7	212 395	92,3	230 007
Zinder	27 963	7,7	333 991	92,3	361 954
Niamey	15 131	13,7	95 669	86,3	110 800
Niger	145 400	8,9	1 486 140	91,1	1 631 540

Source : Exploitation Résultats définitifs du RGP/H-2001

Ce tableau 13 montre que c'est à Tahoua que se trouve l'effectif le plus élevé de femmes chefs de ménage, 37 872 sur un effectif total de 318 239 (soit 11,9 %) chefs de ménage. La région de Zinder vient en seconde position avec 27 963 soit 7,7%. Tillabéri vient en troisième position avec un effectif de 17 612 chefs de ménage soit 13,7%. Mais du point de vue pourcentage, Agadez enregistre le taux le plus élevé (16,3 %) avec un effectif de 8 978 chefs de ménage, suivie de la Communauté Urbaine de Niamey avec 13,7 %.

3.1.4 Répartition des femmes chefs de ménage par région selon le niveau d'instruction

A l'image des femmes Nigériennes en général, les femmes chefs de ménage ont un bas niveau d'instruction. En effet, la distribution (%) des femmes chefs de ménage par région selon le niveau d'instruction atteint en 2001 (Tableau 10) montre qu'en moyenne huit femmes chefs de ménage sur dix n'ont jamais été scolarisées, une sur dix (11,2%) a fréquenté l'école coranique et 3,4% ont pu terminer le cycle primaire. Les proportions de femmes chefs de ménage ayant atteint le premier cycle du secondaire (2%), le deuxième cycle du secondaire (0,5%) et le niveau supérieur (0,4%) sont très faibles.

C'est la région de Tillabéri qui détient le record de femmes chefs de ménage sans niveau d'instruction ; elles représentent neuf femmes chefs de ménage sur dix qui n'ont jamais fréquenté l'école (90,4%). Elle est suivie par les régions de Dosso (87,1%), de Maradi (82,4%), Zinder (80,8%) et Diffa (80,1%). Les plus faibles taux de femmes chefs de ménage non instruites sont enregistrés à Niamey (69%), Agadez (77,7%) et Tahoua (79,7%). Les femmes chefs de ménage ayant fréquenté l'école coranique sont proportionnellement plus nombreuses

à Zinder (15,5%), à Tahoua (15,1%), à Diffa (14,6%) et à Agadez (13,5%) que sur l'ensemble du pays (11,2%) et la région de Maradi (11,1%). C'est à Tillabéri (2,6%), Dosso (5,3%) et Niamey (7,5%) que les proportions de femmes chefs de ménage ayant fréquenté l'école coranique sont les plus faibles. Les proportions de femmes chefs de ménage ayant terminé le cycle primaire sont plus élevées à Niamey (8,9%), Agadez (4,3%) et Tillabéri (3,5%) que dans l'ensemble du pays. Les plus faibles pourcentages de femmes chefs de ménage ayant atteint le niveau primaire se rencontrent surtout à Zinder (1,8%) et Tahoua (2,5%). Au fur et à mesure que le niveau d'instruction augmente, les proportions de femmes chefs de ménage diminuent dans toutes les régions du pays ; elles deviennent insignifiantes dans le deuxième cycle du secondaire et au niveau supérieur (moins de 1%), sauf pour la communauté urbaine de Niamey dans laquelle elles demeurent également inférieures à 3%.

Les programmes de renforcement des capacités, visant l'amélioration du statut des femmes chefs de ménage doivent tenir compte du taux élevé de l'analphabétisme dans cette frange importante de la population nigérienne. Ils doivent surtout prendre en compte le développement des écoles coraniques formelles et non formelles d'ailleurs qui attirent de plus en plus de femmes adultes afin de mieux faire passer les messages utiles.

Tableau 14 : Répartition des femmes chefs de ménage par région selon le niveau d'instruction atteint

Région	Niveau d'instruction										Total	
	Sans niveau	Pri-maire I	Pri-maire II	1er cycle second	2eme cycle second	Supérieur	Ecole coranique	Autres	Niveau Indéterminé	%	Effectif	
	Agadez	77,7	1,4	4,3	1,6	0,4	0,1	13,5	0,6	0,6	6,2	8 978
Diffa	80,1	0,8	2,9	1,1	0,2	0,1	14,6	0,1	0,1	4,8	6 990	
Dosso	87,1	0,6	3,2	2,1	0,7	0,3	5,3	0,4	0,3	11,8	17 221	
Maradi	82,4	0,6	2,9	1,8	0,6	0,2	11,1	0,3	0,3	9,4	13 633	
Tahoua	79,7	0,8	2,5	1,0	0,1	0,1	15,1	0,3	0,4	26,0	37 872	
Tillabéri	90,4	0,9	3,5	1,7	0,4	0,2	2,6	0,1	0,2	12,1	17 612	
Zinder	80,8	0,4	1,8	0,9	0,2	0,1	15,5	0,2	0,2	19,2	27 963	
Niamey	69,0	1,7	8,9	8,2	1,6	2,5	7,5	0,2	0,5	10,4	15 131	
Niger	81,1	0,8	3,4	2,0	0,5	0,4	11,2	0,3	0,3	100,0	145 400	

Source : Exploitation des résultats définitifs du 3^{ème} RGPH-2001

3.1.5 : Répartition des chefs de ménage par type d'activité selon le sexe

Les résultats du tableau 15 montrent que plus de sept chefs de ménage sur dix (73,7%) travaillent dans l'agriculture et l'exploitation forestière. Cette proportion est deux fois plus importante chez les hommes chef de ménage (77,5%) que chez les femmes de même statut (35,2%). En fait, la particularité des femmes chefs de ménage réside dans le fait que pour presque quatre d'entre elles sur dix (38,7%), le type d'activité menée n'est pas déclaré. En outre, elles sont, en terme de pourcentage, trois fois plus nombreuses (16,3%) à travailler dans le petit commerce, le transport, les finances et les importations que les hommes chefs de ménages (4,9%). Elles sont également deux fois plus nombreuses dans l'industrie des biens de consommation que les hommes chefs de ménage.

Tableau 15 : Répartition des chefs de ménage par type d'activité selon le sexe

Type d'activité	Hommes		Femmes		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Activités mal désignées	11 729	0,8	1 734	1,2	13 463	0,8
Agriculture et exploitation forestière	1 151 396	77,5	51 217	35,2	1 202 613	73,7
Elevage chasse et pêche	47 886	3,2	4 700	3,2	52 586	3,2
Industrie agro alimentaire	2 281	0,2	213	0,1	2 494	0,2
Industrie des biens de consommation	17 635	1,2	3 340	2,3	20 975	1,3
Eaux électricité et consommable	15 976	1,1	131	0,1	16 107	1,0
Commerce transport finance et importations	72 667	4,9	23 642	16,3	96 309	5,9
Service aux Entreprise	1 536	0,1	63	0,0	1 599	0,1
Service particulier	15 220	1,0	1 359	0,9	16 579	1,0
Administration Défense Santé	43 261	2,9	2 733	1,9	45 994	2,8
Education Autres						
Non déclarés	106 553	7,2	56 268	38,7	162 821	10,0
Total	1 486 140	100,0	145 400	100,0	1 631 540	100,0

Source : Exploitation Résultats définitifs du RGP/H-2001

Cependant, l'administration, la défense, la santé et l'éducation occupent deux fois plus d'hommes chefs de ménages que de femmes chefs de ménage. Il en est de même dans l'industrie agroalimentaire, l'eau et l'électricité. Enfin, les activités liées à l'élevage, à la pêche à la chasse, à l'offre de service aux particuliers emploient autant d'hommes chefs de ménage que de femmes du même statut. Les programmes de promotion des activités génératrices de revenu auprès des femmes chefs de ménage doivent tenir compte de ces répartitions.

CHAPITRE 4 : CARACTERISTIQUES SOCIOCULTURELLES DES FEMMES

INTRODUCTION

Les caractéristiques socioculturelles des populations d'un pays déterminent pour une large part les conduites et comportements de celles-ci. Les recensements en général, le RGP/H 2001 en particulier, permettent d'apprécier les corrélations qui existent entre les caractéristiques socioculturelles et le comportement démographique des populations. Les caractéristiques socioculturelles retenues dans cette étude sont la scolarisation et l'alphabétisation. La scolarisation a une incidence sur les conditions socioéconomiques des femmes et sur le développement économique en général. La scolarisation des filles a un impact important sur le succès des programmes de lutte contre la pauvreté.

4.1 : FEMME, SCOLARISATION ET ALPHABETISATION EN 2001

Le Niger a pris des engagements internationaux (adhésion aux objectifs du millénaire pour le développement et adoption d'une stratégie de réduction de la pauvreté) pour garantir l'accès universel à l'éducation de base à l'horizon 2015. Cette marque de volonté politique a été traduite à travers l'adoption de la loi d'orientation du système éducatif nigérien (LOSEN) dans laquelle le Niger s'est engagé à éliminer les disparités entre les sexes à l'école, à garantir l'éducation aux enfants de 4 à 18 ans, et à assurer particulièrement l'accès équitable au système éducatif aux garçons et filles.

Dans ce chapitre, l'accent sera mis sur les disparités en matière de scolarisation entre les filles et les garçons d'une part et d'alphabétisation entre les hommes et les femmes d'autre part. Il n'est un secret pour personne que le Niger est l'un des pays en voie de développement qui a le plus faible taux de scolarisation et d'alphabétisation ; parmi la moins scolarisée et la moins alphabétisée de sa population se trouvent les femmes. Les données statistiques des précédents recensements et enquêtes l'ont nettement montré. Celles collectées en 2001 permettent d'apprécier le chemin parcouru.

4.1.1 : GENRE ET SCOLARISATION EN 2001

Le secteur éducatif est celui où les disparités et les iniquités de genre sont les plus criardes. Le tableau 16 indique la répartition de la population scolaire par niveau d'instruction selon le milieu de résidence et le sexe. Il y ressort que globalement, plus d'un enfant sur deux, qui fréquentent l'école en 2001, se trouve être inscrit à l'école coranique (53,6%), un sur quatre (25,7%) à l'école primaire et un peu plus de un sur dix (13,1%) dans le secondaire premier cycle. Le deuxième cycle du secondaire et le niveau supérieur accueillent chacun à peine 2% des effectifs d'enfants inscrits.

On constate aussi des disparités énormes à tous les niveaux d'enseignement entre les garçons et les filles. Dans le cycle primaire, il y a en moyenne 60% de garçons contre seulement 40% des filles. Cette disparité est encore plus criarde en milieu rural où l'école primaire regorge deux garçons (64,9%) pour une fille (35,1%) seulement. Cependant, ces inégalités entre les sexes en matière de scolarisation semblent être résorbées en milieu urbain où il existe dans le cycle primaire presque autant de filles (47,4%) que de garçons (52,6%). Cette situation est commune aux pays du Sahel où un mouvement de << rattrapage >> des filles a été constaté du fait de la mise en œuvre de certains programmes.

Tableau 16 : Répartition de la population scolaire par niveau d'instruction selon le milieu de résidence et le sexe en 2001

Niveau D'instruction	Urbain			Rural			Ensemble		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Niveau primaire	85 381	76 968	162 349	153 678	82 994	236 672	239 059	159 962	399 021
Niveau secondaire 1 ^{er} cycle	74 972	57 627	132 599	53 435	16 889	70 324	128 407	74 516	202 923
Niveau secondaire 2 ^{er} cycle	18 263	9 622	27 885	4 949	910	5 859	23 212	10 532	33 744
Niveau primaire professionnelle	3 121	2 082	5 203	1 622	366	1 988	4 743	2 448	7 191
Niveau secondaire professionnelle 1	7 415	6 089	13 504	3 209	594	3 803	10 624	6 683	17 307
Niveau secondaire professionnelle 2	3 948	2 094	6 042	1 394	227	1 621	5 342	2 321	7 663
Niveau supérieur	19 428	5 731	25 159	1 690	148	1 838	21 118	5 879	26 997
Coranique	90 279	69 951	160 230	480 120	190 907	671 027	570 399	260 858	831 257
Cours adulte	1 664	544	2 208	16 666	5 462	22 128	18 330	6 006	24 336
Total	304 471	230 708	535 179	716 763	298 497	1 015 260	1 021 234	529 205	1 550 439

Niveau D'instruction	Urbain			Rural			Ensemble		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Niveau primaire	52,6%	47,4%	40,7%	64,9%	35,1%	59,3%	59,9%	40,1%	25,7%
Niveau secondaire 1 ^{er} cycle	56,5%	43,5%	65,3%	76,0%	24,0%	34,7%	63,3%	36,7%	13,1%
Niveau secondaire 2 ^{er} cycle	65,5%	34,5%	82,6%	84,5%	15,5%	17,4%	68,8%	31,2%	2,2%
Niveau primaire professionnelle	60,0%	40,0%	72,4%	81,6%	18,4%	27,6%	66,0%	34,0%	0,5%
Niveau secondaire professionnelle 1	54,9%	45,1%	78,0%	84,4%	15,6%	22,0%	61,4%	38,6%	1,1%
Niveau secondaire professionnelle 2	65,3%	34,7%	78,8%	86,0%	14,0%	21,2%	69,7%	30,3%	0,5%
Niveau supérieur	77,2%	22,8%	93,2%	91,9%	8,1%	6,8%	78,2%	21,8%	1,7%
Coranique	56,3%	43,7%	19,3%	71,6%	28,4%	80,7%	68,6%	31,4%	53,6%
Cours adulte	75,4%	24,6%	9,1%	75,3%	24,7%	90,9%	75,3%	24,7%	1,6%
Total	56,9%	43,1%	34,5%	70,6%	29,4%	65,5%	65,9%	34,1%	100,0%

Source : Exploitation des résultats définitifs du 3^{ème} RGPH-2001

Concernant les niveaux d'instruction secondaire et supérieur, quel que soit le milieu de résidence, les inégalités de genre sont nettement plus prononcées que dans le cycle primaire. A titre illustratif, on constate que la proportion de filles fréquentant l'école en 2001 passe de 36,7% des effectifs totaux dans le secondaire premier cycle à 31,2% dans le secondaire deuxième cycle et à 21,8% au niveau supérieur. En milieu rural, la proportion des filles n'est que de 24% dans le secondaire premier cycle, 15,5% dans le secondaire deuxième cycle et 8,1% au niveau supérieur. Même dans le milieu urbain, la proportion des filles est nettement inférieure à celle des garçons ; elle représente 43,5% dans le secondaire premier cycle, 34,5% dans le secondaire deuxième cycle et 22,8% au niveau supérieur de l'enseignement.

Depuis une trentaine d'années, cette disparité entre les garçons et les filles est soulignée par plusieurs responsables de l'éducation ainsi que les partenaires au développement. Dans le but de renforcer la qualité de l'éducation, de favoriser un réel développement de l'éducation des filles et des femmes, en allant au de-là du simple accès à l'enseignement de base, pour assurer la rétention et l'initiation complète des filles et des femmes aux curriculums techniques, scientifiques, etc. le Niger a mis sur pied un service spécialisé pour améliorer la scolarisation des filles (BERASCOFI).

4.1.2. : Femme et scolarisation dans le cycle primaire

Le tableau 17 indique la répartition de la population scolaire du cycle primaire par région selon le milieu de résidence et le sexe. On constate que globalement, les effectifs du cycle primaire sont équitablement répartis entre les garçons et les filles. Il existe près de six garçons pour quatre filles à l'école primaire. Cependant, des disparités régionales et selon le milieu de résidence existent entre les filles et les garçons. La région d'Agadez et la ville de Niamey sont les zones où ces disparités sont les moins prononcées.

Tableau 17 : Répartition de la population scolaire du primaire par région selon le milieu de résidence et le sexe

Région	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Agadez	17068	15274	32342	5722	3337	9059	22790	18611	41401
Diffa	4826	4051	8877	6938	6057	12995	11764	10108	21872
Dosso	9299	8838	18137	57810	34720	92530	67109	43558	110667
Maradi	19592	16521	36113	47843	26907	74750	67435	43428	110863
Tahoua	14797	13041	27838	54858	34451	89309	69655	47492	117147
Tillabéri	5256	4700	9956	39500	30175	69675	44756	34875	79631
Zinder	19076	16443	35519	35179	21038	56217	54255	37481	91736
CU	50777	49901	100678	0	0	0	50777	49901	100678
Niger	140691	128769	269460	247850	156685	404535	388541	285454	673995

Région	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Agadez	52,8	47,2	78,1	63,2	36,8	21,9	55,0	45,0	6,1
Diffa	54,4	45,6	40,6	53,4	46,6	59,4	53,8	46,2	3,2
Dosso	51,3	48,7	16,4	62,5	37,5	83,6	60,6	39,4	16,4
Maradi	54,3	45,7	32,6	64,0	36,0	67,4	60,8	39,2	16,4
Tahoua	53,2	46,8	23,8	61,4	38,6	76,2	59,5	40,5	17,4
Tillabéri	52,8	47,2	12,5	56,7	43,3	87,5	56,2	43,8	11,8
Zinder	53,7	46,3	38,7	62,6	37,4	61,3	59,1	40,9	13,6
CU	50,4	49,6	100,0	0,0	0,0	0,0	50,4	49,6	14,9
Niger	52,2	47,8	40,0	61,3	38,7	60,0	57,6	42,4	100,0

4.1.3. : Femme et scolarisation dans le premier cycle du secondaire

La répartition de la population scolaire du cycle secondaire par région selon le milieu de résidence et le sexe (Tableau 18) montre que les inégalités de scolarisation entre les filles et les garçons se maintiennent. Elles sont pratiquement nulles dans la communauté urbaine de Niamey (47,7% de filles contre 52,3% de garçons). Au niveau de toutes les autres régions, hormis Agadez (41,4%), les proportions de filles sont inférieures à 40%. C'est surtout dans les régions de Maradi (30,6% de filles contre 69,4%), Tahoua (34,5% de filles contre 65,5% de garçons) et Zinder (34,7% de filles contre 65,3% de garçons) que les disparités en matière de scolarisation entre les filles et les garçons sont énormes. Dans ces régions, les filles constituent à peine le tiers de la population scolaire du cycle secondaire.

Tableau 18 : Répartition de la population scolaire du cycle secondaire par région selon le milieu de résidence et le sexe

Région	Urbain			Rural			Ensemble		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Agadez	3 956	2 910	6 866	407	174	581	4 363	3 084	7 447
Diffa	1 118	831	1 949	812	260	1 072	1 930	1 091	3 021
Dosso	3 012	2 489	5 501	3 957	1 523	5 480	6 969	4 012	10 981
Maradi	4 369	2 520	6 889	2 755	614	3 369	7 124	3 134	10 258
Tahoua	3 465	2 414	5 879	3 519	1 264	4 783	6 984	3 678	10 662
Tillabéri	1 688	1 265	2 953	2 474	1 321	3 795	4 162	2 586	6 748
Zinder	4 376	2 991	7 367	3 008	934	3 942	7 384	3 925	11 309
CU	14 397	13 120	27 517	-	-	-	14 397	13 120	27 517
Niger	36 381	28 540	64 921	16 932	6 090	23 022	53 313	34 630	87 943

Région	Urbain			Rural			Ensemble		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Agadez	57,6	42,4	92,2	70,1	29,9	7,8	58,6	41,4	8,5
Diffa	57,4	42,6	64,5	75,7	24,3	35,5	63,9	36,1	3,4
Dosso	54,8	45,2	50,1	72,2	27,8	49,9	63,5	36,5	12,5
Maradi	63,4	36,6	67,2	81,8	18,2	32,8	69,4	30,6	11,7
Tahoua	58,9	41,1	55,1	73,6	26,4	44,9	65,5	34,5	12,1
Tillabéri	57,2	42,8	43,8	65,2	34,8	56,2	61,7	38,3	7,7
Zinder	59,4	40,6	65,1	76,3	23,7	34,9	65,3	34,7	12,9
CU	52,3	47,7	100,0	0,0	0,0	0,0	52,3	47,7	31,3
Niger	56,0	44,0	73,8	73,5	26,5	26,2	60,6	39,4	100,0

Source :INS : Rapport alphabétisation et fréquentation scolaire 2006

C'est surtout en milieu rural que les disparités en matière de scolarisation entre filles et garçons sont très prononcées. En milieu rural, la proportion des filles fréquentant dans le cycle secondaire est trois fois moins importante que celle des garçons (26% de filles contre 74% de garçons). C'est encore dans le milieu rural des régions de Maradi (18,2%), Zinder (23,7%), Diffa (24,3%) et Tahoua (26,4%) que la disparité en matière de scolarisation dans le cycle secondaire entre fille et garçons est plus élevée. Cette déperdition scolaire s'accroît au fur et à mesure que le niveau de scolarisation augmente. Les écarts se creusent entre les cycles secondaires et supérieurs.

Le tableau 18 montre également les très faibles effectifs du milieu rural aussi bien pour le sexe féminin que pour le sexe masculin pour l'ensemble des régions sauf la Communauté Urbaine de Niamey dont les effectifs peuvent atteindre ceux des 7 autres régions. Ce tableau fait ressortir aussi une grande disparité entre les filles et les garçons en milieu urbain et rural et une très grande disparité entre les filles du milieu urbain et celles du milieu rural car les effectifs féminins du milieu urbain sont 15 fois plus élevés que ceux du milieu rural. Cette situation s'explique par la concentration des infrastructures et équipements scolaires en général en milieu urbain.

Tableau 19: évolution de la Fréquentation scolaire selon les données des Recensements de 1977, 1988 et 2001

	(1)RGP/H-1977			(2)RGP/H-1988			RGP/h-2001.		
	Garçon	Fille	Ensemble	Garçon	Fille	Ensemble	Garçon	Fille	Ensemble
Population scolaire	192367						468446	331530	799976
	Garçon	Fille	Ensemble	Garçon	Fille	Ensemble	Garçon	Fille	Ensemble
TBS (primaire)	19	13	16	28,3	18,4	23,6	43	35	39
TNS (primaire)	-	-	-	23	14,7	19	32	26	29
				Garçon	Fille	Ensemble			
TBS (secondaire 1 ^{er} cycle)	-	-	-	12,5	5,9	9,2	-	-	11

Source : DSCN ; caractéristiques socioculturelle, Niamey, 1992

A travers ce tableau, l'on note une certaine évolution de la fréquentation scolaire féminine de 13% en 1977 à 35% en 2001 pour le taux brut de scolarisation au primaire. Quant au taux net de scolarisation il passe de 14,7% en 1988 à 26% en 2001, le taux a presque doublé pour

2001. Ces données reflètent une progression due aux efforts fournis dans le cadre du renforcement des programmes, notamment ceux de la scolarisation des filles.

Cependant, malgré cette progression au niveau de la scolarisation des filles, l'on constate que les effectifs sont toujours faibles particulièrement en milieu rural. Les facteurs explicatifs de cette situation sont liés à la place qu'occupe la jeune fille dans la société d'une manière générale et dans la famille en particulier où elle est considérée comme une main d'œuvre familiale. C'est souvent elle qui seconde sa mère dans les tâches ménagères surtout parce qu'elle est destinée à remplir des fonctions spécifiques découlant directement de ses fonctions procréatrices.

4.1.4. : FEMME ET ALPHABETISATION EN 2001

Le recensement général de la population a retenu comme alphabétisée, toute personne de 6 ans et plus sachant lire, écrire et comprendre une langue quelconque. Le taux d'alphabétisation est l'indicateur qui a été retenu pour évaluer les progrès accomplis dans ce domaine.

Tableau 20 : Taux d'alphabétisation de la population âgée de 15 ans et plus selon le milieu de résidence (en %)

	Sexe féminin		Sexe masculin		Ensemble	
	Alphabétisés	Non alphabétisés	Alphabétisés	Non alphabétisés	Alphabétisés	Non alphabétisés
Urbain	32,8	67,2	47,1	52,9	39,9	60,1
Rural	4,7	95,3	13,7	86,3	9,1	90,9
Ensemble	9,4	90,6	19,6	80,4	14,4	85,6

Source : INS /Rapport Alphabétisation et fréquentation scolaire 2006

Comme l'indique le tableau (20), il existe une disparité entre le milieu urbain et le milieu rural. Le milieu urbain compte cinq fois plus d'alphabétisés que le milieu rural : les femmes alphabétisées sont cinq fois supérieures à celles du milieu rural, 32,8% contre 4,7%. Les non alphabétisées du milieu rural représentent 95,3 %. Après des décennies de mise en œuvre de programmes d'alphabétisation³, même si les taux ont été doublés⁴ ces dix dernières années pour les hommes et les femmes, force est de constater que les taux demeurent très faibles.

Conformément à l'un des objectifs principaux du Cadre d'action du forum mondial sur l'éducation pour tous (EPT) tenu à Dakar en 2000.³ Les premiers centres d'alphabétisation ont été créés en 1961 au Niger

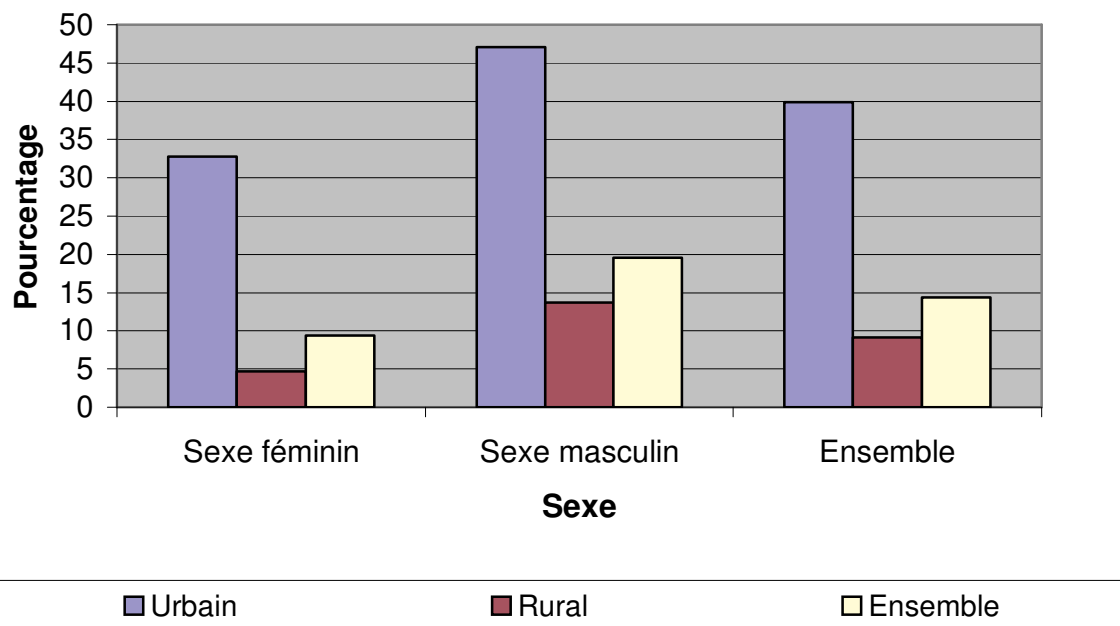
⁴ MICS 2000

Les efforts doivent être poursuivis et intensifiés particulièrement pour l’alphabétisation des femmes.

Tableau 21 : Répartition de la population de 15 ans et plus par niveau d’alphabétisation selon le sexe

Alphabétisation	Homme		Femme		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Alphabétisés	553 730	19,6	280 605	9,4	834 035	14,4
Analphabètes	2 265 321	80,4	2 701 858	90,6	4 967 179	85,6
Total	2 819 051	100,0	2 982 463	100,0	5 801 214	100,0

Graphique 15 : Taux d'alphabétisation de la population âgée de 15 ans et plus par sexe et milieu de résidence (urbain / rural / ensemble Niger)



4.1.5. : FEMME ET FORMATION PROFESSIONNELLE

Cette formation présente les mêmes caractéristiques que les autres secteurs de l’éducation, à savoir la faible représentation féminine, l’imprécision dans l’évaluation de la qualification, etc. Selon les données recueillies, la formation professionnelle comprend au total 32 161 personnes tout niveau d’instruction (primaire, secondaire 1 et secondaire 2) confondu. Cet effectif comprend 20 709 hommes et de 11452 femmes. Le niveau primaire comporte 7 191

personnes des deux sexes dont 4 743 hommes et 2 448 femmes. Le cycle secondaire 1 a comme effectif 17307 personnes, réparties entre 10 624 hommes et 6 683 femmes. Quant au secondaire second cycle, la population se chiffrait à 7663 personnes dont 5342 hommes et 2 321 femmes.

Conclusion

Au regard de ces résultats, on constate qu'en matière d'éducation, malgré tous les efforts fournis et les progrès réalisés, les disparités sont très grandes entre les garçons et les filles. Ces disparités sont accentuées et visibles surtout en milieu rural et dans presque toutes les régions sauf à Niamey et à Agadez.

En matière d'alphabétisation, beaucoup reste à faire. Les objectifs visés par le sommet mondial pour les enfants de réduire le taux d'analphabétisme à 50% en l'an 2000 en mettant l'accent sur l'alphabétisation féminine n'ont pas été atteints. Le taux d'analphabétisme est toujours aussi élevé chez les femmes et cela dans tous les groupes d'âges.

Le secteur de la formation reste celui où la situation des femmes n'est guère reluisante, il présente les mêmes caractéristiques que les autres secteurs.

Les efforts doivent se poursuivre à travers le Programme Décennal de Développement de l'Education (PDDE) pour une généralisation effective du système d'éducation de base universelle. Pour atteindre les objectifs du millénaire, le défi majeur à relever est celui de l'équité entre garçons et filles, entre hommes et femmes en matière d'éducation.

Des stratégies ciblées sont plus que nécessaires à travers une approche intégrée, l'accent devant être mis sur des mesures ciblées et spécifiques en tenant compte des caractéristiques liées au milieu de résidence, à la situation socioprofessionnelle des parents. D'autres mesures doivent également être envisagées comme l'imposition de quotas de recrutement, des mesures incitatives en faveur des familles, une forte sensibilisation des parents entre autre. La décentralisation devient plus que jamais un cadre opportun pour une meilleure gestion des écoles.

CHAPITRE 5 : CARACTERISTIQUES ECONOMIQUES DES FEMMES

La situation économique de la femme concerne sa participation à l'activité économique en terme d'occupations, de situation dans l'emploi et de branches économique dans laquelle elle exerce. Leur poids démographique numériquement important dans la population en âge d'activité fait des femmes une composante essentielle des ressources humaines disponibles. Cependant, dans le secteur moderne, leur faible niveau de qualification les confine dans les activités les moins rémunérées. Elles ont tendance, le plus souvent, à exercer dans le secteur informel qui leur permet d'avoir quelques ressources.

Plusieurs études ont ainsi montré que la pauvreté a surtout un visage féminin dans les pays en développement. Les facteurs explicatifs portent essentiellement sur les difficultés des femmes à accéder à certaines ressources (foncier, crédit bancaire) et le manque de qualification qui les maintient dans des emplois subalternes.

Les résultats définitifs du 3^{ème} RGPH-2001 ne permettent malheureusement pas d'apprécier l'accès des femmes au foncier et aux crédits bancaires. Ils permettent, cependant, d'analyser leur niveau d'occupation, les types d'activités qu'elles exercent, leur situation dans l'emploi et leurs branches d'activité au cours des six derniers mois ayant précédé le recensement.

5.1. DEFINITION DES CONCEPTS CLES LIES A L'ACTIVITE ECONOMIQUE

Pendant le 3^{ème} recensement général de la population et de l'habitat, la situation économique des femmes a été appréhendée à travers la situation d'activité, l'occupation principale, la branche d'activité et le statut dans l'emploi. Cette question permet de classer la population en âge d'activité en plusieurs catégories : occupées, inoccupées, chômeurs, élèves et étudiants, les femmes au foyer et retraités.

A ce titre, les personnes occupées sont ceux qui ont déclaré avoir eu à travailler au cours des six derniers mois ayant précédé le recensement. La branche d'activité, elle, désigne l'entreprise ou l'établissement dans lequel la personne a travaillé durant la période de référence. Enfin, la situation dans l'emploi désigne la situation de la personne occupée par rapport à son emploi du moment (employeur, indépendant, salarié, aide familial, apprenti, etc.).

Tels que définis dans le cadre du recensement, ces concepts d'activité économique ne permettent pas de saisir la portée réelle de l'implication des femmes dans le processus de développement. Pour la femme, c'est sa visibilité même dans l'activité économique qui est occultée car, dans la plupart des cas, elle est considérée comme une femme au foyer et donc inactive. Il est plus que nécessaire de redéfinir les concepts d'actifs en y incluant les femmes au foyer qui exercent les activités domestiques.

5.2. SITUATION D'ACTIVITE

A l'échelle nationale, la population active potentielle s'élève à 5 801 214 (Tableau 21). Elle est composée de 48,6% d'hommes et 51,4% de femmes. Parmi cette population potentiellement active, seulement 62,7% des personnes recensées ont déclaré être occupées durant les six mois ayant précédé le dénombrement. Le taux d'inactivité s'élève donc à 37,3% en 2001.

Tableau 21 : Répartition de la population âgée de 15 ans ou plus par sexe selon la situation d'activité

Sexe	Population active (%)	Population inactive (%)	Non déclaré (%)	Effectif de population active potentielle
Homme	87,4	12,6	0,0	2 819 051
Femme	39,3	60,7	0,0	2 982 163
Total	62,7	37,3	0,0	5 801 214

Source : Exploitation des données du RGPH 2001

Le tableau 22 indique la répartition de la population de 15 ans et plus par sexe selon l'occupation en 2001. On constate que la proportion de la population active féminine ne représente que 32,3% de la population active totale ; plus de huit femmes sur dix (83,6%) n'exerçaient aucune activité rémunératrice en 2001. La proportion des hommes inoccupés ne représentait que 16,4%, soit un homme sur six en 2001.

Tableau 22 : Répartition (en %) de la population âgée de 15 ans ou plus par sexe selon l'occupation

Sexe	Population active	Population inactive	Non déclaré	Effectif de population active potentielle
Homme	67,7	16,4	0,0	48,6
Femme	32,3	83,6	0,0	51,4
Total	100,0	100,0	0,0	100,0

Source : Exploitation des données du RGPH 2001

Ce résultat montre le degré d'exclusion des femmes dans la production de la richesse nationale ou du moins la non prise en compte de leurs contributions au développement économique et social du pays. Il nous paraît essentiel de revoir la manière dont les questions sur l'activité économique sont posées lors des opérations futures de collecte des données pour mieux appréhender la participation des femmes à la production des richesses car une femme au foyer peut ne pas être rémunérée pour les activités ménagères qu'elle mène mais cela ne signifie nullement qu'elle ne contribue pas la production de son ménage.

5.3. TYPE D'OCCUPATION

Le tableau n°23 indique la répartition de la population active occupée par secteur d'activité selon le sexe. On remarque qu'au total, huit habitants sur dix (82,3%) sont des travailleurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. Ces secteurs d'activité occupent à eux seuls près de sept femmes sur dix (71,8%) et neuf hommes sur dix (87,3%).

Tableau 23 : Répartition (%) de la population active occupée par secteur selon le sexe

Secteur d'activité	Homme	Femme	Total
Membres des corps législatif, Administrateurs, cadres dirigeants et chefferie traditionnelle	0,11	0,03	0,08
Cadres supérieurs et spécialistes des professions scientifiques, administratives, techniques et libérales	0,76	0,22	0,58
Cadres intermédiaires et personnels des professions intermédiaires administratives, scientifiques et techniques	0,87	0,82	0,85
Employés et agents subalternes du secteur public ou privé	0,73	0,76	0,74
Travailleurs spécialisés dans les services	3,78	17,01	8,07
Travailleurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche	87,32	71,89	82,32
Ouvriers spécialisés et travailleurs des arts et métiers	2,32	6,71	3,74
Conducteurs d'installations et de machines et moteurs	1,01	0,02	0,69
Manœuvres	0,81	0,50	0,71
Personnel des opérations militaires	0,51	0,02	0,35
Occupation mal désignée ou non déclarée	1,78	2,02	1,86
Total	100	100	100

Source : Exploitation des résultats du RGPH-2001

On constate des disparités énormes par rapport à l'accès à certains types d'activité selon le sexe. Globalement, les femmes exercent beaucoup plus leurs activités dans le domaine de l'offre de service (17%) et les arts et métiers (6,7%). Elles sont très peu représentées dans les autres sphères ou les grandes fonctions administratives. On remarque qu'au fur et à mesure que l'on monte dans l'échelon, la proportion de femmes diminue ; on rencontre moins de femmes dès qu'il s'agit de l'occupation d'une fonction nécessitant une qualification.

5.4. Situation dans l'emploi

Le statut dans l'occupation principale est illustré par le tableau 24. On constate que globalement, la moitié des personnes actives occupées sont des indépendants (50,4%) et plus d'un tiers (38,1%) sont des aides familiaux. Les salariés parapublics (2,3%) et publics (1,4%) ainsi que les employeurs (0,5%) ne représentent qu'une infime partie des actifs occupés.

Tableau 24 Répartition des actifs occupés par statut dans l'emploi selon le sexe

Situation dans l'emploi	Homme	Femme	Ensemble
Employeur	81,1	18,9	0,5
Salarié public	77,2	22,8	1,4
Salarié para public	37,8	62,2	2,3
Salarié privé	81,3	18,7	0,9
Indépendant	68,3	31,7	50,4
Aide familial	65,6	34,4	38,1
Apprenti	84,1	15,9	0,3
Membre des coopératives	73,1	26,9	0,1
Autre	64,4	35,6	0,5
ND	71,0	29,0	5,4
TOTAL	67,1	32,9	100,0

Source : INS/ Rapport Activités économiques 2006

L'examen de ces résultats selon le sexe montre qu'au fur et à mesure que le statut dans l'emploi augmente, la proportion des femmes diminue. Ainsi, au niveau des employeurs, on retrouve moins d'une femme (18,9%) pour quatre hommes (81,1%). Ces disparités se maintiennent aussi au niveau des salariés du secteur public où on a 22,8% de femmes contre 77,2% d'hommes. Les femmes sont surtout présentes dans le secteur parapublic (62,2%), les travaux domestiques (34,4%), les coopératives (26,9%), le secteur privé (18,7%) et le secteur informel où elle travaillent à leur propre compte (31,7%).

5.5. Disparités d'accès à l'emploi selon le sexe

Les tableaux 25 (a) et 25 (b) illustrent la répartition des actifs par groupe d'âge selon le sexe en 2001. Comme on s'attendait, la majeure partie de la population active occupée (95,4%) est âgée de 15 à 64 ans. Dans cette tranche d'âge, la proportion des hommes effectivement occupés (94,9%) est inférieure à celle des femmes actives (96,4%). Ce constat s'explique par le fait que les proportions de femmes actives sont nettement supérieures à celles des hommes occupés entre 15 et 35 ans. Pour tous les sexes, la proportion des actifs diminue à mesure que l'âge augmente.

Tableau 25 (a) : Répartition des actifs par groupes d'âges selon le sexe

Groupe âges	Masculin	Féminin	Total
15-19	14,6	17,1	15,4
20-24	13,4	14,4	13,7
25-29	13,4	14,0	13,6
30-34	11,3	12,2	11,6
35-39	13,2	11,4	12,6
40-44	11,6	10,2	11,1
45-49	4,1	5,2	4,4
50-54	6,3	6,1	6,3
55-59	3,8	2,8	3,5
60-64	3,3	3,1	3,2
65-69	1,0	1,1	1,0
70-74	2,2	1,5	1,9
75-79	0,8	0,4	0,7
80 et plus	1,1	0,7	1,0
Total	100,0	100,0	100,0

En outre, l'examen de la structure par groupe d'âge montre que la population active occupée est composée de deux fois plus d'hommes (67,6%) que de femmes (32,4%). Ce sont surtout les vieilles générations féminines (70 ans et plus) et les femmes âgées de 35-44 ans et 55-59 ans qui sont les moins représentées dans la population active occupée. On constate que les jeunes générations féminines sont beaucoup plus représentées que leurs aînées. On peut donc penser que si la tendance se maintient dans le temps, les disparités en matière d'accès à l'emploi se résorberont.

Tableau 25 (b) : Répartition des actifs par groupes d'âges selon le sexe

Groupe âges	Masculin	Féminin	Total
15-19	63,9	36,1	15,4
20-24	65,9	34,1	13,7
25-29	66,5	33,5	13,6
30-34	66,0	34,0	11,6
35-39	70,7	29,3	12,6
40-44	70,3	29,7	11,1
45-49	62,3	37,7	4,4
50-54	68,5	31,5	6,3
55-59	73,5	26,5	3,5
60-64	69,1	30,9	3,2
65-69	66,7	33,3	1,0
70-74	75,2	24,8	1,9
75-79	81,2	18,8	0,7
80 et plus	77,3	22,7	1,0
Total	67,6	32,4	100,0

5.6. BRANCHE D'ACTIVITE

Au cours du 3^{ème} RGPH-2001, il a été demandé à chaque actif, la branche économique dans laquelle elle exerce. Les résultats de ce questionnaire montrent que le secteur primaire reste prépondérant au Niger, avec près de huit travailleurs sur dix (79,8%) qui y exercent leurs activités. Un peu plus d'un habitant sur dix travaille dans le secteur tertiaire (13,1%) contre seulement 2,8% qui exerce dans le secteur secondaire.

Tableau 26 (a) : Répartition de la population active occupée par branche d'activité selon le sexe

Branche d'activité	Homme	Femme	Ensemble
Agriculture Elevage Pêche et Sylviculture	84,6	69,3	79,6
Industries Extractives	0,2	0,1	0,1
Secteur Primaire	84,8	69,4	79,8
Industries Manufacturières	1,2	4,7	2,4
Electricité, Gaz et Eau	0,1	0,0	0,1
T.p Bâtiment	0,5	0,0	0,3
Secteur secondaire	1,8	4,7	2,8
Commerce Hôtels et Restaurants	3,9	18,3	8,5
Entrepôt et Communication	0,9	0,1	0,7
Banque Assurance Affaires Immobilières et Services	0,1	0,1	0,1
Services fournis à la collectivité	4,3	2,9	3,9
Secteur tertiaire	9,2	21,3	13,1
Activités mal désignées	4,2	4,6	4,3
Total	100,0	100,0	100,0

L'examen de la répartition de la population active occupée par branche d'activité selon le sexe montre que la tendance globale de la primauté du secteur primaire sur les autres secteurs se maintient avec près de sept femmes sur dix (69,4%) et plus de huit hommes sur dix (84,8%) qui y travaillent. On constate qu'une femme sur cinq (21,3%) travaille dans le secteur tertiaire et une sur vingt (4,7%) dans le secteur secondaire.

Cette forte représentativité des femmes dans les secteurs secondaire et tertiaire est illustrée dans le tableau 25(b) donnant la répartition des actifs par branche d'activité selon le sexe. Il y ressort que le secteur primaire emploie au total près de 72% d'hommes et 28% de femmes alors que le secteur secondaire occupe 55,7% de femmes et 44,3% d'hommes. Les femmes sont également plus nombreuses dans le secteur tertiaire (52,7%) que les hommes (47,3%).

A la lumière de ces résultats, on peut dire que la sous représentativité des femmes dans l'activité économique au Niger s'explique simplement par la prépondérance du secteur primaire, dominé lui aussi par l'agriculture, l'élevage, la pêche et la sylviculture, naturellement réservés aux hommes du fait des efforts physiques exigés.

Tableau 26 (b) : Répartition de la population active occupée par branche d'activité selon le sexe

Branche d'activité	Homme	Femme	Ensemble
Agriculture Elevage Pêche et Sylviculture	71,8	28,2	79,6
Industries Extractives	78,2	21,8	0,1
Secteur Primaire	71,8	28,2	79,8
Industries Manufacturières	35,3	64,7	2,4
Electricité, Gaz et Eau	88,7	11,3	0,1
T.p Bâtiment	98,3	1,7	0,3
Secteur secondaire	44,3	55,7	2,8
Commerce Hôtels et Restaurants	30,6	69,4	8,5
Entrepôt et Communication	95,2	4,8	0,7
Banque Assurance Affaires Immobilières et Services	66,3	33,7	0,1
Services fournis à la collectivité	75,7	24,3	3,9
Secteur tertiaire	47,3	52,7	13,1
Activités mal désignées	65,9	34,1	4,3
Total	67,6	32,4	100,0

5.7. POPULATION INACTIVE PAR GROUPE D'AGES

L'examen de la structure par âge de la population inactive selon le sexe permet de voir comment se distribuent les hommes et les femmes qualifiés qui n'ont pas pu accéder à un emploi durant les six mois ayant précédé le dénombrement en 2001. Il ressort du tableau 26 que sur l'ensemble de la population inactive qualifiée huit chômeurs sur dix sont des hommes. Les femmes ne représentent que 20% des chômeurs identifiés en 2001.

Les données du RGPH révèlent que c'est dans les âges les plus jeunes 15-29 ans que l'on enregistre le plus de chômeuses avec expérience mais plus de trois fois moins que chez les hommes. Pour celles qui cherchent un premier emploi, les effectifs sont également élevés dans les mêmes groupes d'âge.

Tableau 27 : Répartition de la population en chômage par grand groupe d'âges selon le sexe

Groupe d'âges	Homme		Femme		Total		Ensemble
	Chômeur avec expérience	CPE	Chômeurs avec expérience	CPE	Chômeur avec expérience	CPE	
15-19	1 156	8 623	388	3 248	1 544	11 871	13 415
20-24	1 218	16 812	238	2 342	1 456	19 154	20 610
25-29	1 017	4 404	242	1 390	1 259	5 794	7 053
30-34	835	2 234	194	637	1 029	2 871	3 900
35-39	912	987	228	344	1 140	1 331	2 471
40-44	887	525	190	152	1 077	677	1 754
45-49	274	166	99	68	373	234	607
50-54	503	194	106	65	609	259	868
55-59	310	82	69	352	379	434	813
60-64	260	235	99	52	359	287	646
65-69	119	70	22	22	141	92	233
70-74	153	37	103	51	256	88	344
75-79	79	33	22	112	101	145	246
80 et +	168	63	91	39	259	102	361
Total	7891	34465	2091	8874	9982	43339	53321

Source : Exploitation des résultats du 3^{ème} RGPH-2001

CONCLUSION GENERALE

La situation socio économique de la femme nigérienne telle que relevée dans ce rapport n'est pas très reluisante au regard des données du RGPH 2001. Même si son poids démographique est important et réel, même si des progrès sensibles ont été enregistrés il n'en demeure pas moins que sa situation n'est guère enviable. Les femmes subissent toujours les mêmes contraintes sociales et culturelles : leur statut matrimonial n'a guère évolué, leur fécondité reste toujours élevée, même si une baisse a été relevée par rapport aux deux précédents recensements particulièrement en milieu urbain(CUN)

Les données statistiques ont mis en relief d'importantes inégalités et iniquités entre les femmes et les hommes dans tous les domaines socio économiques. Des grandes disparités ont été mises en exergue entre le milieu urbain et le milieu rural et entre sexe, particulièrement dans les domaines de l'éducation et de l'alphabétisation. Du point de vue activité économique elle reste toujours cantonnée dans des activités peu valorisées et moins rémunérées. De telles inégalités constituent un réel handicap pour leur participation au processus de développement équitable et durable du Niger.

D'importants efforts ont été consentis, des programmes ont été mis en oeuvre mais les données démontrent bien que les objectifs de ces programmes n'ont pas été atteints. D'importantes actions stratégiques doivent être mises en oeuvre pour réduire de manière drastique ces inégalités, ce n'est qu'une question d'équité et de justice.

A travers ce rapport qui met en exergue l'importance de collecter de manière systématique des données désagrégées selon le genre pour un meilleur suivi et évaluation de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté et des programmes sectoriels, c'est toute l'importance qu'il faut accorder à cet exercice. Des enquêtes et études complémentaires dans des domaines spécifiques tels que celui de la polygamie, de l'espérance de vie scolaire etc.... devraient être effectuées afin d'affiner certaines analyses. La plupart des observations sur la polygamie sont ponctuelles et le manque de séries de données cohérentes ne permet pas de retracer correctement l'évolution de la fréquence du phénomène au Niger. Quant à l'espérance de vie scolaire, elle ne peut être appréhendée car le recensement de 2001 n'en a pas fait cas.

BIBLIOGRAPHIE

BCR : Rapport de l'analyse des résultats définitifs du troisième RGP/H-2001. Etat et structures de la population, Niamey septembre 2005.

BCR : Rapport de l'analyse des résultats définitifs du troisième RGP/H-2001. La fécondité Niamey 200.

BIT-ACOPAM : Genre et développement, Analyse de la place des femmes. Une expérience du sahel. Sénégal 1996.

Ministère de l'Economie et des Finances-BCR RGP 1988. Estimation du niveau de fécondité Niamey février 1992.

Ministère de l'Economie et des Finances-BCR RGP 1988. Caractéristiques économiques Niamey février 1992.

Ministère de l'Economie et des Finances-BCR RGP 1988. Caractéristiques socio culturelles Niamey février 1992.

Ministère de l'Economie et des Finances-BCR RGP 1988. Etat matrimonial et nuptialité.

Nations Unies. Condition de la femme et population. Le cas de l'Afrique francophone, CEPED 1992.

République Rwandaise. Ministère des Finances et de la Planification Economique. Ministère du Genre et de Promotion de la Femme. Rapport sur le profil de la situation de la femme au Rwanda. Kigali, 2002.

ROSER Cusso ; 2003, L'impact des politiques de scolarisation des filles : Mauritanie, Tunisie, Inde , Bengladesh et Sénégal. IIPE, UNESCO.

TIEKOURA Ouassa. La situation de la femme et de l'enfant au Niger. PNUD, Niamey 2001.